



DOCUMENTS DE CRIMINOLOGIE

DU
TATOUAGE
CHEZ LES CRIMINELS

PAR LE
D^r Charles PERRIER
Médecin des Prisons

LYON
A. H. STORCK, ÉDITEUR
1897



F2A9

DOCUMENTS DE CRIMINOLOGIE



DU

TATOUAGE

CHEZ LES CRIMINELS

PAR LE

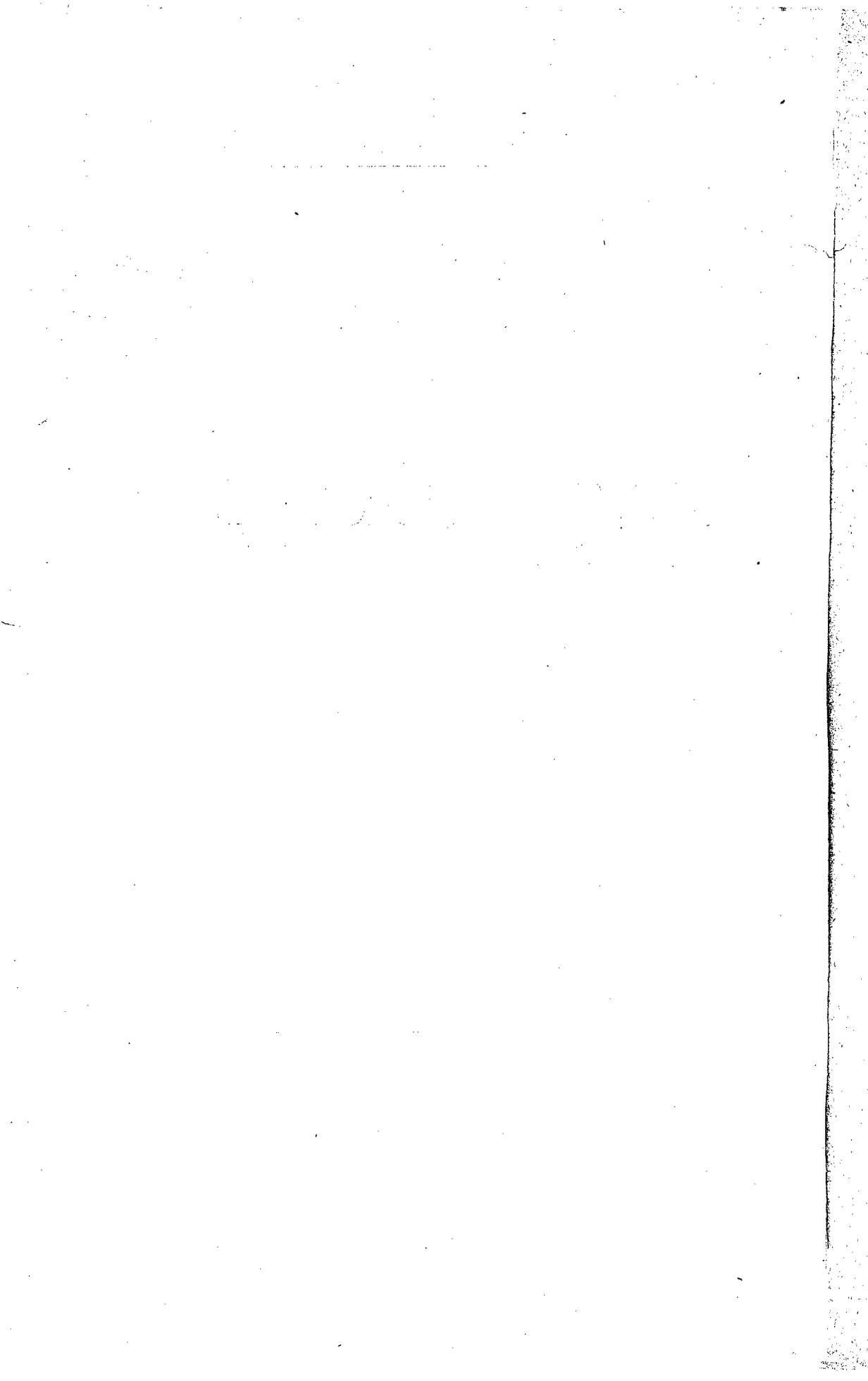
D^r Charles PERRIER

Médecin des Prisons

L ON

A. H. STORCK, ÉDITEUR

1897



DU

TATOUAGE CHEZ LES CRIMINELS

Par le D^r CHARLES PERRIER

Médecin des prisons (1).

Cette étude est un chapitre d'un mémoire en préparation concernant 859 condamnés détenus dans la maison centrale de Nîmes.

Après avoir rappelé le procédé de tatouage usité dans les races blanches, je me suis étendu sur la population de l'établissement, considérée dans ses rapports avec les tatoués qui entrent pour plus d'un tiers dans sa composition.

J'ai relevé, aussi fidèlement que possible, les conditions favorables au tatouage, indiqué les matières colorantes employées, décrit et figuré les images exécutées, noté la douleur consécutive à l'opération, signalé les conséquences de cette dernière et les regrets qu'elle a pu entraîner.

Cela fait, j'ai examiné les tatouages dans leur ensemble ; je les ai répartis par région et classés par catégories d'emblèmes.

Sans doute, la nomenclature en est longue et le classement prêterait parfois à la critique ; mais, un pareil classement, comment le rendre irréprochable ?

Ce que je puis affirmer, du moins, c'est que je n'ai jamais dénaturé les faits ; j'ai exposé ce que j'ai vu et rien que ce que j'ai vu, n'ayant d'autre objectif que la stricte vérité et d'autre désir que celui d'être utile à ceux qu'intéressent les troublantes questions de la criminalité.

(1) Du même auteur : *La Maison centrale de Nîmes, Ses organes, ses fonctions sa vie.* Paris, Masson et C^{ie}, 1896, 1 vol. in-8° : 3 francs.

CHAPITRE PREMIER

PROCÉDÉS DE TATOUAGE

L'origine du tatouage se perd dans la nuit des temps.

Quant au mot lui-même, il vient soit de *Tatou* ou *Tatahou* (de *Ta*, dessin), dit le docteur Berchon, soit de *Tiki* (docteur Clavel), du nom du dieu polynésien qui l'institua.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux (docteur Delisle) que tous les peuples aient eu un mot pour désigner cette pratique qui consiste en dessins et images tracés sur la peau de façon indélébile.

De tous les procédés de tatouage, le tatouage par piqûre et le tatouage par incision ou scarification sont les plus répandus.

Le premier est à peu près le seul usité dans les races blanches et les races colorées. Il n'y a guère que les races noires qui emploient le second.

Le tatouage par piqûre se pratique en piquant la peau (suivant les contours du dessin tracé à l'avance) à l'aide de trois, cinq ou dix aiguilles réunies sur un bouchon ou un bout de bois et trempées dans certaines substances colorantes, telles que : encre de Chine, poudre de charbon ou de quinquina délayée dans l'eau ou le vin, vermillon, suie, noir de fumée, carmin, encre (bleue ou noire), bleu de blanchisseuse, etc.

Lorsque le tatoueur sait dessiner, il esquisse à la plume ou au crayon l'image à exécuter ; dans le cas contraire, il applique sur les parties à tatouer les dessins que les amateurs lui présentent ou qui lui tombent sous la main, et il pique la peau à travers le papier qui les porte.

Mais, si l'opérateur est un tatoueur de profession, s'il tient boutique dans les auberges et s'il va dans les fêtes (Lacassagne), il est toujours muni d'un album où, à côté des dessins qu'il offre d'exécuter, est marqué le prix du tatouage.

Les dessins en question sont faits sur du papier huilé et pointillés à l'aide d'une épingle, suivant les traits principaux. Pour les reproduire sur la peau, il suffit d'appliquer au-dessus du papier un peu de noir de fumée.

Les bons tatoueurs savent que le tatouage ne réussit pas lorsqu'il se produit un écoulement de sang. Aussi enfoncent-ils obliquement les aiguilles et ne pénètrent-ils pas à une profondeur de plus d'un demi-millimètre dans la peau qu'ils ont soin de tendre fortement pour éviter la douleur et donner au dessin une plus grande netteté. L'opération terminée, ils lavent avec de l'eau, de la salive ou de l'urine la surface du tatouage.

« Jusqu'à la fin de la troisième ou quatrième semaine, les lignes tatouées sont plus larges qu'elles ne le seront plus tard et ressemblent assez bien aux traînées de nitrate d'argent faites sur la peau pour délimiter les érysipèles. Puis, lorsque les croûtes se sont détachées, la peau reprend sa souplesse et son aspect normal au voisinage du dessin. Il faut un peu plus de temps pour les tatouages au vermillon; les croûtes laissent après leur chute une surface luisante et moirée plus persistante (1). »

CHAPITRE II

LES CRIMINELS DE LA MAISON CENTRALE DE NIMES

A la date du 24 mars 1896, la maison centrale de Nîmes renfermait 859 condamnés.

Sur ce nombre, 346 étaient tatoués (ils avaient été tatoués avant leur entrée dans l'établissement), soit 40,279 pour 100.

Tatoués et non tatoués se répartissent ainsi :

1° Au point de vue de la nationalité :

	TATOUÉS		NON TATOUÉS		ENSEMBLE	
	Nombre	Proportion pour 100	Nombre	Proportion pour 100	Nombre	Proportion pour 100
Français	273	78.90	379	73.88	652	75.90
Italiens	47	13.58	83	16.17	130	15.13
Espagnols	5	1.44	18	3.50	23	2.67
Arabes	9	2.60	4	0.77	13	1.51
Nationalités diverses	12	3.46	29	5.65	41	4.77
	346	99.98	513	99.97	859	99.98

(1) Lacassagne. — *Les Tatouages*, étude anthropologique et médico-légale, p. 49. — Baillièrè, 1881.

2° Au point de vue de la population :

	TATOUÉS		NON TATOUÉS		ENSEMBLE	
	Nombre	Proportion pour 100	Nombre	Proportion pour 100	Nombre	Proportion pour 100
Urbains	235	67.91	251	48.92	486	56.57
Ruraux	111	32.08	262	51.07	373	43.42
	<u>346</u>	<u>99.99</u>	<u>513</u>	<u>99.99</u>	<u>859</u>	<u>99.99</u>

3° Au point de vue du domicile :

Ayant domicile	226	65.31	342	66.66	568	66.12
Sans domicile	120	34.68	171	33.33	291	33.87
	<u>346</u>	<u>99.99</u>	<u>513</u>	<u>99.99</u>	<u>859</u>	<u>99.99</u>

4° Au point de vue de l'âge :

De 16 à 20 ans	66	19.07	42	8.18	108	12.57
De 20 à 30 ans	155	44.79	184	35.86	339	39.46
De 30 à 40 ans	73	21.09	145	28.26	218	25.37
De 40 à 50 ans	34	9.82	95	18.51	129	15.01
De 50 ans et au-dessus	18	5.20	47	9.16	65	7.56
	<u>346</u>	<u>99.97</u>	<u>513</u>	<u>99.97</u>	<u>859</u>	<u>99.97</u>

5° Au point de vue de l'état civil :

Célibataires	284	82.08	371	72.31	655	76.25
Mariés	50	14.45	112	21.83	162	18.85
Veufs.	10	2.89	25	4.87	35	4.07
Divorcés	2	0.57	5	0.97	7	0.81
	<u>346</u>	<u>99.99</u>	<u>513</u>	<u>99.98</u>	<u>859</u>	<u>99.98</u>

6° Au point de vue de l'instruction :

Illettrés	44	12.71	82	15.98	126	14.66
Sachant lire	27	7.80	55	10.72	82	9.54
Sachant lire et écrire	233	67.34	295	57.50	528	61.46
Sachant lire, écrire et calculer.	39	11.27	54	10.52	93	10.82
Possédant une instruction primaire complète	3	0.86	24	4.67	27	3.14
Possédant une instruction supérieure à l'instruction primaire complète	0	0.00	3	0.58	3	0.34
	<u>346</u>	<u>99.98</u>	<u>513</u>	<u>99.97</u>	<u>859</u>	<u>99.96</u>

7° Au point de vue de la profession :

Propriétaires, rentiers . . .	2	0.57	9	1.75	11	1.28
Employés de banque et de commerce	21	6.06	45	8.77	66	7.68
Commerçants, fabricants . .	6	1.73	26	5.06	32	3.72
Professions alimentaires . .	33	9.53	32	6.23	65	7.56
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	63	18.20	88	17.15	151	17.57
Ouvriers du bâtiment et du mobilier	46	13.29	46	8.96	92	10.71
Professions agricoles, journaliers, domestiques	133	38.43	215	41.91	348	40.51
Nomades	24	6.93	22	4.28	46	5.35
Sans profession	18	5.20	30	5.84	48	5.58
	<u>346</u>	<u>99.94</u>	<u>513</u>	<u>99.95</u>	<u>859</u>	<u>99.96</u>

8° Au point de vue des crimes et délits :

Vol simple, complicité, tentative, recel	165	47.68	196	38.20	361	42.02
Vol qualifié, complicité, tentative, recel	65	18.78	73	14.23	138	16.06
Vol, vagabondage, mendicité.	10	2.89	10	1.94	20	2.32
Vagabondage, outrages à magistrats	9	2.60	19	3.70	28	3.25
Violences, coups et blessures, rébellion	44	12.71	46	8.96	90	10.47
Coups et blessures ayant occasionné la mort	7	2.02	13	2.53	20	2.32
Menaces de mort						
Suppression d'enfants, tentative d'empoisonnement . .	8	2.31	34	6.62	42	4.88
Tentative d'homicide, assassinat						
Tentative d'assassinat, meurtre						
Tentative de meurtre, complicité de meurtre	15	4.33	52	10.13	67	7.79
Attentat à la pudeur, viol						
Détournement de mineurs, enlèvement	17	4.91	58	11.30	75	8.73
Escroquerie, abus de confiance, banqueroute, faux .						
Fausse monnaie, émission, incendie						
Fabrication d'engins explosifs.	6	1.73	12	2.33	18	2.09
	<u>346</u>	<u>99.96</u>	<u>513</u>	<u>99.94</u>	<u>859</u>	<u>99.93</u>

Et si on groupe ces crimes et délits en deux catégories, l'une concernant les personnes, l'autre les propriétés, on trouve :

Crimes contre les personnes.	74	21.38	145	28.26	219	25.49
Crimes contre les propriétés.	272	78.61	368	71.73	640	74.50
	<u>346</u>	<u>99.99</u>	<u>513</u>	<u>99.99</u>	<u>859</u>	<u>99.99</u>

9° Au point de vue du nombre des condamnations :

Sans condamnation antérieure.	79	22.83	173	33.72	252	29.33
Une condamnation.	60	17.34	83	16.17	143	16.64
Plusieurs condamnations.	207	59.82	257	50.09	464	54.01
	<u>346</u>	<u>99.99</u>	<u>513</u>	<u>99.98</u>	<u>859</u>	<u>99.98</u>

Les détenus français représentent le 75,90 pour cent de la population totale. On ne peut donc être surpris que les Français porteurs d'un emblème quelconque soient les plus nombreux et constituent près des 4/5 des tatoués. Le voisinage de Marseille explique pourquoi les Italiens représentent les 2/3 du cinquième restant.

Les urbains sont aux ruraux, toute question de tatouage mise à part, comme 486 est à 373, soit 56,57 pour cent.

En outre, étant données l'émigration constante des gens de la campagne vers les villes et les conditions favorables du milieu urbain à la criminalité et au tatouage, il n'y a pas lieu de s'étonner si les 2/3 des tatoués se composent d'individus appartenant à la population urbaine, c'est-à-dire nés dans une localité de plus de 2,000 habitants.

Sur les 235 urbains tatoués, 151 avaient un domicile et 84 n'en avaient pas ; sur les 111 ruraux tatoués, 36 étaient sans domicile et 75 en avaient un : soit, 226 individus avec domicile et 120 sans domicile ; ce qui donne, comme proportion pour cent : 65,34 d'une part et 34,68 de l'autre.

L'âge des individus tatoués varie entre 16 et 75 ans. 221 ont de 16 à 30 ans. A partir de 30 ans, le nombre des tatoués diminue progressivement, non seulement par suite du chiffre de moins en moins élevé des criminels dans chaque catégorie d'âge, mais aussi par suite de la différence qui existe entre le nombre des tatoués et celui des non tatoués. Ainsi, tandis que de 16 à 20 ans, la proportion des tatoués est 19,07 pour cent, et celle des non tatoués 8,18 pour cent,

à partir de 30 ans, ce sont des proportions inverses que l'on trouve le chiffre des tatoués est toujours inférieur à celui des non tatoués.

Il est à croire qu'avec l'âge, la réflexion aidant, le tatouage est de moins en moins prisé.

C'est simplement pour mémoire qu'il est fait mention ici de l'état civil. Ni le célibat, ni le mariage n'ont d'influence sur le tatouage. Cette pratique ridicule trouve ses causes ailleurs.

Jetons maintenant les yeux sur le degré d'instruction des tatoués. On est frappé du nombre considérable d'individus sachant lire et écrire. C'est que l'instruction a pénétré de plus en plus dans les masses : la proportion des illettrés n'est ici que de 44,66 pour cent. Un pareil fait tend à démontrer aussi que l'instruction élémentaire n'empêche pas le tatouage.

Les tatoués appartiennent aux professions les plus diverses.

Ces professions ont été groupées en 7 catégories.

Dans la première, se trouvent un propriétaire et un employé des postes en retraite.

Dans la seconde, figurent 8 coiffeurs, 8 garçons d'hôtel ou de café, 2 employés de commerce, 1 comptable, 1 courtier de vin, 1 pianiste.

Nous relevons :

Parmi les commerçants et fabricants : 4 négociants et 2 maqui-gnons.

Dans les professions alimentaires : 12 boulangers, 8 marins, 6 bouchers, 5 cuisiniers, 2 pêcheurs.

Parmi les ouvriers d'ateliers et de fabriques : 11 cordonniers, 8 mécaniciens, 6 mineurs, 3 tailleurs, 3 imprimeurs, 3 ferblantiers, 2 galochers, 2 chauffeurs, 2 chaudronniers, 2 tanneurs, 2 forgerons, 1 bouchonnier, 1 tonnelier, 1 verrier, 1 horloger, 1 bijoutier, 1 puddleur, 1 fleur de crin, 1 marbrier, 1 scieur d'usine, 1 électricien, 1 coloriste, 1 photographe, 1 relieur, 1 lithographe, 1 tourneur, 1 mouleur, 1 layetier, 1 sandalier, 1 maréchal-ferrant.

Parmi les ouvriers du bâtiment et du mobilier :

20 maçons, 8 menuisiers, 4 plâtriers, 4 peintres, 2 ébénistes, 2 serruriers, 2 scieurs de long, 1 tapissier, 1 chaisier, 1 charpentier, 1 carreleur.

Dans les professions agricoles, journaliers, domestiques :

67 journaliers et manœuvres, 27 fermiers, cultivateurs, bergers, 11 charretiers, voituriers, 9 portefaix, 4 jardiniers, 4 cochers, 4 ter-

rassiers, 2 domestiques, 1 charbonnier, 1 camionneur, 1 toucheur, 1 vigneron, 1 chargeur.

Parmi les nomades :

8 marchands ambulants, 5 contrebandiers, 1 artiste lyrique, 1 camelot, 1 revendeur, 1 chiffonnier, 1 bateleur, 1 musicien, 1 marchand étalagiste, 1 ancien commissaire de police, 1 ancien militaire, 1 fabricant d'allumettes, 1 archéologue.

Dans les *sans profession*, qualifiés ainsi par le parquet, 48 tatoués.

On voit que parmi les nombreuses professions (83) énumérées ci-dessus, ce sont les journaliers et manœuvres, les cultivateurs, fermiers et bergers, les maçons, les boulangers, les cordonniers, les charretiers et voituriers, les marins, les menuisiers, les coiffeurs, les garçons d'hôtel et de café qui fournissent le plus grand nombre de tatoués. Il est à constater aussi que les voleurs tiennent la tête parmi les individus tatoués. Viennent ensuite les condamnés pour violences, coups et blessures, rébellion, pour attentat à la pudeur, les escrocs, les meurtriers avec ou sans intention de donner la mort, les mendiants, etc.

En somme, qu'on se place au point de vue de la population totale, ou au point de vue des tatoués, le nombre des individus condamnés pour crimes contre les propriétés l'emporte sur celui des condamnés pour crimes contre les personnes.

De même pour la récidive ; son flot montant suffit pour expliquer tout. Mais, tandis que les récidivistes non tatoués entrent pour 66,27 pour cent, dans la proportion des individus non tatoués, les récidivistes tatoués représentent 77,16 pour cent des individus tatoués.

La différence entre ces deux chiffres démontre clairement l'influence favorable du milieu pénitentiaire au tatouage.

Opposés directement et par catégories aux diverses fractions correspondantes de la population totale, nos criminels ont été tatoués dans les proportions suivantes :

	Tatoués	sur	Nombre	soit	Proportion pour 100
1° Français	273	sur	652	soit	41.87
Individus divers.	73	—	207	—	35.26
	<hr/>		346		859
2° Urbains	235	sur	486	soit	48.35
Ruraux	111	—	373	—	29.75
	<hr/>		346		859

DU TATOUAGE CHEZ LES CRIMINELS

9

	Tatoués		Nombre		Proportion pour 100
3° Ayant domicile	226	sur	568	soit	39.78
Sans domicile	120	—	291	—	41.23
	<u>346</u>		<u>859</u>		
4° Individus de 16 à 20 ans	66	sur	108	soit	61.11
de 20 à 30 —	155	—	339	—	45.72
de 30 à 40 —	73	—	218	—	33.48
de 40 à 50 —	34	—	129	—	26.35
de 50 ans et au-dessus.	18	—	65	—	27.69
	<u>346</u>		<u>859</u>		
5° Célibataires	284	sur	655	soit	43.35
Mariés.	50	—	162	—	30.86
Veufs	10	—	35	—	28.57
Divorcés	2	—	7	—	28.57
	<u>346</u>		<u>859</u>		
6° Illettrés	44	sur	126	soit	34.92
Sachant lire.	27	—	82	—	32.92
lire et écrire	233	—	528	—	44.12
lire, écrire et calculer .	39	—	93	—	41.93
Possédant une instruction pri- maire complète	3	—	27	—	11.11
Possédant une instruction supé- rieure à l'instruction primaire complète	0	—	3	—	00.00
	<u>346</u>		<u>859</u>		
7° Propriétaires, rentiers.	2	sur	11	soit	18.18
Employés de banque et de com- merce	21	—	66	—	31.81
Commerçants, fabricants.	6	—	32	—	18.75
Professions alimentaires.	33	—	65	—	50.76
Ouvriers d'ateliers et de fabriques.	63	—	151	—	41.72
Ouvriers du bâtiment et du mo- bilier.	46	—	92	—	50.00
Professions agricoles, journaliers, domestiques	133	—	348	—	38.21
Nomades.	24	—	46	—	52.17
Sans profession.	18	—	48	—	37.50
	<u>346</u>		<u>859</u>		
8° Vol simple, complicité, tentative, recol	165	sur	361	soit	45.70
Vol qualifié, complicité, tentative, recol	65	—	138	—	47.10
<i>A reporter</i>	230	—	499		

	Tatoués	Nombre	Proportion pour 100
<i>Report</i>	230	499	
Vol, vagabondage, mendicité. . .	10	soit 20	sur 50.00
Vagabondage, outrages à magistrats	9	— 28	— 32.14
Violences, coups et blessures, rébellion	44	— 90	— 48.88
Coups et blessures ayant occasionné la mort.	7	— 20	— 28.57
Menaces de mort.			
Suppression d'enfants.			
Tentative d'empoisonnement. . .	8	— 42	— 19.04
Tentative d'homicide, assassinat. — d'assassinat, meurtre . . .			
— de meurtre			
Complicité de meurtre.	15	— 67	— 22.38
Attentat à la pudeur, viol.			
Détournement de mineurs, enlèvement.			
Escroquerie, abus de confiance. . .	17	— 75	— 22.66
Banqueroute, faux.			
Fausse monnaie, émission, incendie			
Fabrication d'engins explosifs . .	6	— 18	— 33.33
	346	859	

Et si on groupe ces crimes et délits en deux catégories, l'une concernant les personnes et l'autre les propriétés, on trouve :

Crimes contre les personnes. . .	74	sur 219	soit 33.78
— — les propriétés.	272	— 640	— 42.50
	346	859	
9° Sans condamnation antérieure. . .	79	sur 252	soit 31.34
Une condamnation.	60	— 143	— 41.95
Plusieurs condamnations.	207	— 464	— 44.61
	346	859	

Ainsi donc, les criminels français, renfermés dans la maison centrale de Nîmes, présentent une proportion de tatoués supérieure à celle des étrangers.

Mais, quelle que soit la nationalité, les urbains sont plus portés au tatouage que les ruraux.

Les individus qui n'ont pas de domicile, plus que ceux qui en ont un.

Les jeunes gens, plus que les hommes mûrs et âgés.

Les célibataires, plus que les mariés, veufs et divorcés.

Ceux qui savent lire et écrire, plus que ceux qui savent lire, écrire et calculer ; ces derniers, plus que les illettrés ; les illettrés, plus que ceux qui savent lire ; ceux qui savent lire, plus que les individus possédant une instruction primaire complète.

Les nomades, les *professions alimentaires* et les ouvriers du bâtiment et du mobilier, plus que les ouvriers d'ateliers et de fabriques ; ces derniers, ainsi que les *professions agricoles* et les *sans profession*, plus que les employés de banque et de commerce ; les employés de banque et de commerce plus que les commerçants et fabricants et que les propriétaires et rentiers.

Les individus condamnés pour crimes contre les propriétés, plus que ceux qui s'attaquent aux personnes, à l'exception des condamnés pour violences, coups et blessures, rébellion.

Enfin, les récidivistes, plus que ceux qui sont à leur première peine.

De cet ensemble de constatations, on peut, semble-t-il, conclure que l'habitat (villes), la profession (professions nomades, alimentaires, etc.), la vie en prison (surtout dans les maisons d'arrêt), le vagabondage et la prime jeunesse sont des conditions essentiellement favorables au tatouage.

On doit ajouter le milieu militaire (beaucoup de nos prisonniers se sont fait tatouer pendant qu'ils étaient soldats) et le milieu nautique avec lequel la plupart ont été plus ou moins en contact, étant donné le voisinage de Marseille, Toulon, Nice, etc.

Les voleurs et les individus condamnés pour coups et blessures, rébellion, ont un goût prononcé pour le tatouage. La majorité des premiers se compose de fainéants, portés par faiblesse d'esprit à qualifier de *passé-temps agréable* cette pratique ridicule ; la contagion de l'exemple et l'alcoolisme sont surtout à incriminer chez les seconds.

L'instruction élémentaire n'a pas la moindre action préservatrice ; mais, bien que parmi les condamnés sachant lire, écrire et calculer la proportion des tatoués soit plus grande que parmi les illettrés, ce serait une erreur de croire que l'instruction incite au tatouage.

Le milieu, voilà le seul coupable.

En effet, parmi les 39 individus tatoués sachant lire, écrire et cal-

culer, 9 appartenait à la population rurale et 30 à la population urbaine.

Sur les 9 ruraux, 7 étaient *sans domicile* et 2 en avaient un.

Parmi les 30 urbains, on comptait 9 individus *sans domicile* et 21 avec domicile.

Des 2 ruraux ayant domicile, 1 était charretier et *avait été condamné 13 fois*; l'autre était portefaix et à sa cinquième *condamnation*.

Sur les 21 urbains ayant domicile, 13 avaient été *condamnés de 1 à 7 fois* et 8 étaient à leur première condamnation.

Parmi ces derniers, on comptait 2 journaliers, 1 ancien employé des postes, 1 ravaudeur, 1 boulanger, 1 menuisier, 1 terrassier et 1 scieur de long.

L'employé des postes avait été condamné pour attentat à la pudeur sur ses filles; c'était un alcoolique, en voie de ramollissement cérébral, porteur de 3 tatouages : 2 bustes de femme et 1 date.

Le menuisier, tatoué de : 3 poissons entrelacés, 1 compas et 1 équerre, était un ivrogne italien, arrivé en France de la veille et condamné pour coups et blessures.

Les 6 autres étaient des voleurs. A les en croire, ils se seraient fait tatouer (d'étoiles ou de bustes de femme) dans un moment d'oubli. Tous aimaient la dive bouteille.

Il reste à se demander pourquoi les étrangers condamnés chez nous présentent une proportion de tatoués inférieure à celle de nos criminels.

Faut-il attribuer ce fait à une somme plus grande de roublardise, ou à une difficulté d'adaptation aux us et coutumes de nos milieux sociaux ?

La cause est ailleurs.

On connaît l'influence de la prison sur l'extension du tatouage. Or, la plupart des criminels étrangers sont expulsés de notre pays à l'époque de la libération; il en résulte une diminution dans le nombre des étrangers récidivistes et, partant, tatoués.

Et cela est si vrai que, sur les 207 individus de nationalités diverses renfermés dans l'établissement de Nîmes, 111 étaient à leur première condamnation et 96 étaient récidivistes; tandis que, sur les 652 Français détenus, 111 seulement étaient à leur première peine et 541 avaient été condamnés de 1 à plus de 20 fois.

Il est à noter aussi que les étrangers ne sont pas astreints au service militaire.

Mais, pour trancher définitivement la question, il faudrait connaître la proportion des Français criminels, tatoués, détenus à l'étranger.

Nous ne croyons pas qu'on supprime le tatouage dans les prisons autrement que par le régime de l'isolement. Les punitions ne donnent aucun résultat.

C'est du développement de l'instruction, de la diffusion de la science et de l'action du temps qu'il faut attendre la suppression du tatouage.

CHAPITRE III

PREMIER TATOUAGE

Des renseignements qui nous ont été fournis par ces 346 individus, il résulte que :

42	avaient été tatoués de 7 à 14 ans, soit pour cent	12.13
107	— de 14 à 20 — —	30.92
138	— de 20 à 25 — —	39.88
55	— de 25 à 30 — —	15.89
4	— à 30 ans et au-dessus — —	1.15
<u>346</u>		<u>99.97</u>

Soit :

à 7 ans	1				
9 —	5	à 21 ans	<i>Report</i>	166	
10 —	9	22 —		29	
11 —	11	23 —		30	
12 —	14	24 —		21	
13 —	2	25 —		19	
14 —	8	26 —		15	
15 —	16	27 —		12	
16 —	18	28 —		6	
17 —	13	29 —		3	
18 —	37	30 —		1	
19 —	15	32 —		2	
20 —	17	35 —		1	
				<u>346</u>	
	<i>A Reporter</i>				166

Le tatouage fut exécuté :

Dans une grande ville (Marseille, Nice, Toulon, Lyon, Paris, etc.)	150 fois, soit p. 100	43.35
Au régiment	60 — —	17.34
Dans une maison d'arrêt.	49 — —	14.16
Aux bataillons d'Afrique.	26 — —	7.51
Aux compagnies de discipline	20 — —	5.78
A la campagne.	14 — —	4.04
Aux travaux publics	10 — —	2.89
A bord d'un navire	9 — —	2.60
Dans une maison centrale	8 — —	2.31
	<u>346</u>	<u>99.98</u>
30 fois le tatoueur fut un vagabond,	soit p. 100.	8.67
28 — — un soldat,	—	8.09
26 — — un marin,	—	7.51
17 — — un soldat bataillons d'Afrique —	—	4.91
16 — — un professionnel,	—	4.62
16 — — un soldat comp. de discipline, —	—	4.62
15 — — un matelot,	—	4.33
10 — — un « travaux publics »,	—	2.89
7 — — un gamin,	—	2.02
5 — — le sujet lui-même,	—	1.44
3 — — une fille publique,	—	0.86
1 — — sa mère,	—	0.28
172 — — individus de profes. diverses —	—	49.71
	<u>346</u>	<u>99.95</u>

Les causes du tatouage furent :

Imitation	143 fois, soit p. 100	41.32
Passe-temps	135 — —	39.01
Vanité	16 — —	4.62
Moment d'oubli	15 — —	4.33
Esprit de corps.	12 — —	3.46
Fétichisme.	10 — —	2.89
Amour	7 — —	2.02
Amitié	5 — —	1.44
Obéissance.	3 — —	0.86
	<u>346</u>	<u>99.95</u>

La matière colorante employée fut :

Encre de Chine	232 fois, soit p. 100	81.50
Encre de Chine et vermillon	28 — —	8.09
Noir de fumée	12 — —	3.46
Charbon de bois.	9 — —	2.60
Charbon de pierre	8 — —	2.31
Suie	7 — —	2.02
	<u>346</u>	<u>99.98</u>

Quant aux images et dessins (principalement bustes, personnages en entier, animaux, ancres, cœurs, emblèmes professionnels, fleurs, inscriptions, initiales, etc.), ils furent choisis :

Par le dessinateur	dans 163 cas, soit p. 100.	47.10
Par le tatoué	63 — —	18.20
D'un commun accord	120 — —	34.68
	<u>346</u>	<u>99.98</u>

Le tatouage fut exécuté :

Gratuitement.	220 fois, soit p. 100.	3.586
Avec salaire	126 — —	36.41
	<u>346</u>	<u>99.99</u>

34 fois, le tatouage fut payé en argent (de 50 centimes à 5 francs, suivant l'importance du dessin).

95 fois, il fut payé en nature (tabac, bière, vin, dîner, cantine, ou objets de mince valeur, tels que : cravate, mouchoir, etc.).

Dans un tiers des cas, l'avant-bras droit fut le siège du premier tatouage.

Viennent ensuite l'avant-bras gauche, le bras gauche, le bras droit, la main gauche, et indifféremment, toutes les régions du corps.

La douleur déterminée par le tatouage fut :

Légère	dans 140 cas, soit p. 100	40.46
Nulle	129 — —	37.28
Vive	72 — —	20.80
Insupportable	5 — —	1.44
	<u>346</u>	<u>99.98</u>

L'opération du tatouage donna lieu :

A une inflammation légère	202 fois, soit p. 100	58.38
A aucune inflammation	138 — —	39.88
A une inflammation vive	5 — —	1.44
A un phlegmon	1 — —	0.28
	<u>346</u>	<u>99.98</u>

Sur ces 346 individus :

196 regrettent de s'être laissé tatouer,	soit p. 100.	56.64
120 se montrent indifférents,	—	34.68
30 sont véritablement fiers de leurs tatouages	—	8.67
	<u>346</u>	<u>99.99</u>

Les chiffres montrent clairement qu'en France du moins, contrairement à l'opinion de Berchon et de Tardieu — opinion combattue du reste par Lombroso et Lacassagne — le tatouage se remarque avant l'âge de seize ans. Passé trente ans, on ne le rencontre que rarement.

C'est qu'à partir de cet âge l'expérience et la réflexion semblent imprimer à la vie une direction meilleure. Cette pratique est généralement considérée, alors, comme une *sottise*.

Lombroso voit dans cette précocité des tatouages un caractère criminel.

Lacassagne pense de même, mais il estime que l'influence manifeste de l'apprentissage et de la vie dans les ateliers doit aussi entrer en ligne de compte.

La vérité, c'est que, pour conclure de la précocité, de la fréquence et de la variété des tatouages chez les condamnés, à un caractère criminel, il faudrait pouvoir établir, non seulement dans quelle proportion on se fait tatouer dans les divers milieux auxquels appartiennent les condamnés, mais encore quelle est la proportion de ceux qui s'étant fait tatouer en bas âge sont devenus criminels. Resterait alors à savoir si ces mêmes individus, devenus criminels, seraient porteurs d'emblèmes quelconques, ayant été élevés dans un milieu distingué et honnête.

Très souvent, les tatouages ne sont pas exécutés au lieu même où l'idée en a été suggérée. Les soldats, par exemple, se font tatouer presque toujours hors de la caserne, dans les auberges ou les cabarets. Là, on est plus à son aise, on peut causer librement, boire un coup, fumer une pipe et vanter, verre en main, la beauté de telle ou telle image à tatouer.

Les libations font fléchir la raison et préparent ainsi le terrain; l'imitation, la fantaisie, etc., et la bêtise se chargent du reste.

L'opération est d'ailleurs bon marché; à quelques exceptions près, c'est à l'œil qu'on la pratique. A voir la satisfaction qu'éprouve le tatoueur après un tatouage, on se demande pour le plaisir de qui il a été fait.

Le plus souvent, le tatoué s'en remet pour le choix de l'image au tatoueur.

Quand il choisit lui-même le dessin à exécuter, il y a fort à penser qu'il l'a déjà vu tatoué sur un camarade. Par suite, les tatouages ne peuvent fournir que d'une manière restreinte des renseignements sur la vie psychique des criminels.

C'est, ordinairement, dans les régions les moins sensibles et les plus faciles à découvrir que siègent les premiers tatouages.

Quant à la douleur déterminée par l'opération, elle est moins vive qu'on ne pense. S'il en était autrement, il y aurait, écrit M. Ladame (1), moins de tatoués non seulement chez les ouvriers, les soldats, les marins, mais même chez les personnes d'un rang élevé.

D'ailleurs, le fait qu'un grand nombre de tatouages se pratique dans la jeunesse est une preuve que la douleur ne peut être bien excessive.

Elle varie du reste suivant les individus et les régions du corps.

M. Baer n'a jamais entendu parler de troubles graves de la santé chez les détenus après les tatouages. M. Batut a fait la même remarque.

Depuis dix ans que nous sommes chargé du service de santé de la maison centrale de Nîmes, nous n'avons eu à soigner qu'un seul détenu pour un accident sérieux (phlegmon du bras) à la suite de tatouage. L'encre de Chine avait été la matière colorante employée. Il est vrai que le tatoueur était d'une maladresse insigne et d'une malpropreté repoussante.

C'est le charbon, la suie, le noir de fumée et l'encre de Chine qui occasionnent le moins d'inflammation consécutive. La plupart des complications sont déterminées par le vermillon et l'encre bleue ou noire. Réussissent très bien, sans accident aucun, les tatouages à la poudre de quinquina additionnée de vin.

Les regrets que témoignent 56,64 pour cent des tatoués sont dus à deux causes. Pour quelques-uns, les tatouages sont des *révélations* compromettantes qu'ils essaient de faire disparaître par toutes sortes de moyens. Pour les autres, ils impriment un cachet spécial qui différencie du commun et dégrade.

La majorité des indifférents se compose d'alcooliques.

Quant à ceux qui sont véritablement fiers des images ou inscriptions dessinées sur leur corps, ce sont, en général, des inconscients ou des maniaques.

(1) *Archives d'anthropologie criminelle*, 15 mars 1895. Le tatouage des criminels, par Baer.

CHAPITRE IV

ENSEMBLE DES TATOUAGES

A leur arrivée dans l'établissement, ces 346 condamnés étaient porteurs de 2,344 tatouages, soit :

59 un seul tatouage, proportion p. 100..			17.05
160 de 1 à 5	—		46.24
75 de 5 à 10	—		21.67
33 de 10 à 20	—		9.53
13 de 20 à 30	—		3.75
5 de 30 à 40	—		1.44
1 a 41 tatouages (1)	—		0.28
346			99.96

Ce qui donne une moyenne de 6 tatouages et plus par individu.

RÉGIONS DU CORPS TATOUÉES

22 tatouages étaient situés sur la tête (7 sur le front, 3 sur la racine du nez, 11 sur les joues, 1 sur le menton) ;

10 sur le cou (cartilage thyroïde) ;

112 sur la poitrine (les uns entre les seins et les clavicules, les autres sur le sternum, d'autres au-dessous des tetons, d'autres enfin empiétant sur chacune de ces diverses régions) ;

44 sur le ventre (36 au-dessus et 8 au-dessous de l'ombilic) ;

6 sur la verge (1 sur le gland et 5 sur le dos) ;

5 sur les épaules ;

31 dans le dos (nous désignons ainsi toute la région comprise entre la nuque et la ceinture) ;

246 sur les bras (112 étaient visibles, l'homme examiné de face) ;

(1) Du 24 mars 1896 au 14 août 1897, cet homme (obs. XLI) — qui a été photographié de face et de dos — a exécuté sur sa peau (tetons, cuisses, jambes, genoux) huit nouveaux tatouages : une femme en maillot, un buste de femme, un rat vêtu en paysan, un ver à soie, deux anges tenant une bible, une ancre, une étoile et une croix d'honneur.

134, l'homme examiné de dos, l'avant-bras en supination et le bras écarté du corps) ;

69 sur le coude (54 sur le dos et 15 sur le pli) ;

1,140 sur l'avant-bras — le droit principalement — (777 avaient leur siège sur la face antérieure, et 363 sur la face postérieure) ;

189 sur les poignets (83 sur la face antérieure et 106 sur la face postérieure) ;

248 sur les mains (3 sur la région palmaire, 113 sur la région dorsale et 132 entre le pouce et l'index) ;

95 sur les doigts (15 sur le pouce, 10 sur l'index, 46 sur le médus, 17 sur l'annulaire et 7 sur l'auriculaire) ;

18 sur les cuisses (12 en avant et 6 en arrière) ;

2 sur les fesses ;

27 sur la rotule ;

36 sur les jambes (10 sur le tibia et 26 sur le mollet) ;

14 sur les pieds (région dorsale).

La proportion des tatouages par région est la suivante :

Avant-bras proportion pour mille	492.65		<i>Report.</i>	955.00
Mains	107.17	Genoux		11.66
Bras	106.30	Tête		9.50
Poignets	81.67	Cuisses.		7.77
Poitrine	48.40	Pieds		6.05
Doigts	41.05	Cou.		4.32
Coudes.	29.84	Verge		2.59
Ventre.	19.10	Épaules		2.16
Jambes.	15.55	Fesses		0 86
Dos.	13.30			<u>999.91</u>
<i>A reporter.</i>	955.00			

Et si on tient compte des renseignements que fournissent tatoueurs et tatoués sur la sensibilité de ces diverses parties du corps, on peut ranger les plus sensibles dans l'ordre suivant :

1° Verge.	10° Dos et épaules.
2° Fesses.	11° Cuisses.
3° Sein.	12° Jambes.
4° Cou.	13° Poignets.
5° Tête.	14° Doigts.
6° Dos du pied.	15° Genoux.
7° Ventre.	16° Mains (dos).
8° Pli du coude.	17° Bras.
9° Poitrine.	18° Avant-bras.

CLASSIFICATION DES TATOUAGES

Pour classer ces tatouages, nous avons adopté, en la modifiant un peu, la division proposée par M. Lacassagne :

Emblèmes professionnels et militaires	307	proportion p. mille	132.67
— patriotiques, politiques, religieux.	171	—	73.89
— érotiques	33	—	14.26
— fantaisistes	1.111	—	480.12
— inscriptions, initiales, chiffres, etc.	692	—	299.04
	<u>2.314</u>		<u>999.98</u>

Comme on le voit par ces chiffres, ce sont les emblèmes fantaisistes qui occupent le premier rang, puis viennent les emblèmes-inscriptions, etc., les emblèmes professionnels et militaires, les emblèmes patriotiques, politiques et religieux, et, en dernier lieu, les emblèmes érotiques.

La différence numérique entre les uns et les autres est marquée par une diminution progressive.

 CHAPITRE V

Si nous considérons maintenant les tatouages en eux-mêmes et d'après la région où ils sont situés, nous trouvons :

TÊTE

Front : emblèmes patriotiques, politiques, religieux	4
(petite croix religieuse.)	
— — inscriptions, initiales, chiffres, etc	6
(Pas de chance ; T F ; 4 points.)	
Racine du nez : emblèmes fantaisistes	2
(As de pique ; étoile.)	
— — inscriptions, initiales, chiffres, etc	4
(1 point.)	

DU TATOUAGE CHEZ LES CRIMINELS

21

Joues : emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc	44
(44 points.)	
Menton : emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc	4
(4 point.)	

GOU

(*Région thyroïdienne*)

Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	2
(2 croix d'honneur.)	
Emblèmes fantaisistes.....	6
(Buste d'homme; buste de femme; cœur; 2 épis de blé entrelacés; cercle avec point au centre; poignard tenu par une main.)	
Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc.....	2
(R F; 1 point.)	

POITRINE

(*Régions sternale, mammaire et claviculaire*)

Emblèmes professionnels et militaires	9
(Cavalier militaire; lutteur; buste de matelot; 4 navires; revolver; poignée de sabre.)	
Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	46
(Buste du général Boulanger; buste de Rochefort; archange saint Michel; deux anges tenant une couronne au-dessus d'un grand Christ descendant jusqu'à l'ombilic (une colombe au-dessus des deux anges); 4 croix d'honneur, dont une avec ruban; 3 décorations diverses; tombeau; 4 croix de cimetière, dont deux entourées d'une couronne avec ruban.)	
Emblèmes fantaisistes.....	70
(Femme nue debout sur un cheval étranglé par un lion; 2 femmes nues; matador saluant après la mort d'un taureau étendu à ses pieds; cavalier tenant une lance à la main; gorille tenant un bâton d'une main et plongeant du pied gauche un poignard dans le sein du détenu; 16 bustes de femme; 3 têtes de femme; 3 bustes d'homme; buste de pierrot; tête d'homme; 2 lions; lionne couchée; tête de taureau; serpent à deux têtes allant d'une épaule à l'autre; 2 tourterelles; 15 poignards, dont trois tenus en main, huit traversant le tétou; 2 cœurs traversés; main sur tétou; 4 mains entrelacées; 2 soleils; médaille de toréador; groupe de fleurs; 7 fleurs, dont cinq pensées.)	

- Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc. 17
 (Chef du quadrille de la mort; cœur de lion, au rendez-vous des pucelles, vive le ganot, pour les vaches, toujours le même; 2 souvenir d'Afrique; mort aux femmes infidèles; mort aux femmes; mort femme; Fatma; Marie Monnier; 2 Marie; Louise; Anna; Mignon; Angèle; T F; tatouage informe.)

VENTRE

- Emblèmes professionnels et militaires 2
 (Région sus-ombilicale : bateau à vapeur; enclume.)
- Emblèmes patriotiques, politiques, religieux 5
 (Région sus-ombilicale : tête de la République; croix d'honneur; 2 croix religieuses. — Région sous-ombilicale : croix de la Légion d'honneur.)
- Emblèmes érotiques 2
 (Région sus-ombilicale : femme nue, couchée dans un lit et fumant; homme et femme enlacés.)
- Emblèmes fantaisistes 29
 (Région sus-ombilicale : 3 femmes nues; femme arabe; 6 bustes de femme; buste d'homme; 3 lions; tête de taureau; lapin; soleil; ballon; dé; bague; 2 pensées. — Région sous-ombilicale : buste d'homme; buste de femme; vase de fleurs; bague; 3 pensées.)
- Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc. 6
 (Région sus-ombilicale : pour les dames (au-dessous d'un lapin); souvenir du 15 janvier 1876; avenir; vive Napoléon; Marie; Joséphine Paulin.)

VERGE

- Emblèmes professionnels et militaires 2
 (Gland : une botte. — Dos : une ancre.)
- Emblèmes politiques, patriotiques, religieux 4
 (Dos : croix de cimetière.)
- Emblèmes fantaisistes 3
 (Dos : bague; médaillon; étoile.)

ÉPAULES

- Emblèmes professionnels et militaires 2
 (2 épaulettes.)
- Emblèmes érotiques 4
 (Femme nue, les jambes écartées — au-dessus du creux axillaire, en avant.)
- Emblèmes fantaisistes 2
 (2 libellules.)



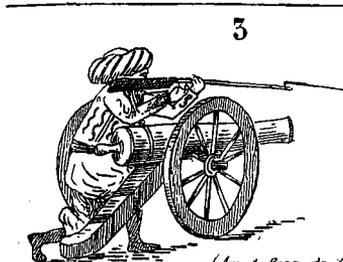
(Bras droit)



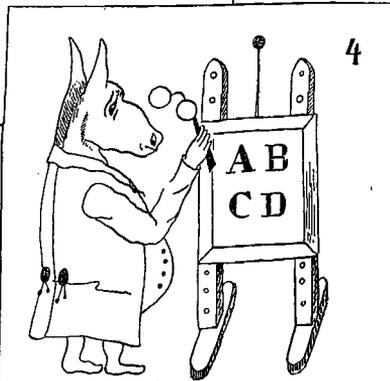
(Bras gauche)



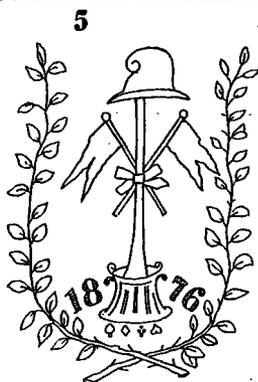
(Avant-bras droit)



(Avant-bras droit)



(Omoplate gauche)



(Avant-bras gauche)



(Avant-bras gauche)



(Dos de la main droite)



(Dos de la main gauche)

DOS

(Omoplates — Épine dorsale — Région lombaire)

Emblèmes professionnels et militaires..... 9

(2 maîtres d'armes; 2 marins; soldat; 2 navires; ancre; casque prussien.)

Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	2
(Armes de Lyon; mosquée avec palmier.)	
Emblèmes érotiques.....	4
(Femme nue, levant la jambe.)	
Emblèmes fantaisistes	48
(4 Bustes de femme; buste de femme (folie); 2 têtes de femme; femme arabe; enfant; roi Clovis; homme dont le chapeau tombe; curé avec ailes de chauve-souris; diable aux pattes de grenouille; deux diables, dont un tenant un enfant au bout d'une fourche au-dessus d'un chaudron; lion; âne en redingote, lisant l'alphabet; 2 colombes tenant à leur bec une banderole portant l'inscription « vengeance »; étoile.)	
Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc.....	4
(Aux armes de Lyon.)	

BRAS

Emblèmes professionnels et militaires.....	43
(Face antérieure : joyeux; 4 bustes de zouave; buste de cuirassier; buste de fantassin; fantassin sac au dos, un fusil de la main gauche; lutteur tenant un poids de la main droite et un haltère de la main gauche; 2 haltères; 3 poids; 3 boulets; 3 ancres; épée; 2 épées en croix; 2 sabres en croix; équerre avec truelle, marteau, fil à plomb; entonnoir. — Face postérieure : 2 lutteurs, dont un tenant un poids de la main gauche; 2 bustes de marin; soldat; buste de pompier; buste de guerrier; 3 navires; 3 ancres; sabre; épée; marteau-pilon; marteau; tenailles.)	
Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	48
(Face antérieure : buste de la République entouré de l'inscription : « L'avenir m'épouvante, le passé m'a trompé, le présent me tourmente »; buste de Garibaldi; buste de François I ^{er} ; mahométan; aigle surmonté de cinq étoiles, tenant dans les serres un drapeau et un faisceau de lances; armes de Grèce; écusson avec R F; couronne. — Face postérieure : tête de la République; tête de Napoléon I ^{er} ; buste de Garibaldi; 2 drapeaux en croix; 2 drapeaux sur piédestal; 3 croix de cimetière; saint-sacrement.)	
Emblèmes érotiques.....	3
(Face antérieure : verge avec voile et drapeau en face d'une vulve. — Face postérieure : 2 femmes nues (saphisme).)	
Emblèmes fantaisistes.....	437
(Face antérieure : jeune mariée; charmeuse de serpents tenant une flèche de la main gauche et un reptile de la main droite; femme debout sur une boule tenant un drapeau de la main droite; femme	

nue, en corset, tenant un éventail de la main droite; femme nue; 7 femmes et bustes de femme; 3 bustes d'homme, dont deux de souteneur; toréador; buste de mujère; clown; Indien; acrobate; 3 danseuses; mousquetaire; 6 cœurs; 4 mains entrelacées dont deux tenant un poignard; 4 poignards; lion, les pattes de devant appuyées sur un écusson portant les initiales R F; écusson de la Compagnie Transatlantique; colombe tenant une banderole portant l'inscription « Vivre libre ou mourir »; lapin; serpent; oiseau; abeille; raisin avec feuilles; vase de fleurs; 12 fleurs, dont sept pensées et une rose; 3 étoiles; couronne; boule. — Face postérieure : 4 femmes nues; 2 danseuses; dompteuse; femme nue sur une boule avec un vase de fleurs à la main gauche; 2 mousquetaires; homme arabe; femme arabe; Chinois; forçat T F; enfant; buste de femme avec initiales I B (entre deux branches); 13 bustes de femme; buste de Romain; buste de jockey; 4 bustes d'homme; 3 cœurs; 2 poignards; 2 lions; sirène; tête de chien; tête de chat; 4 oiseaux; 3 poissons; 2 grappes de raisin; palmier; 2 branches d'arbre; 2 vases de fleurs; 7 fleurs, dont six pensées et une rose; écharpe; 6 étoiles).

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc..... 45

(Face antérieure : France 1892; mort aux vaches; Constance; je pense; Roi du...Né; De...Masso; Dolorès; le passé m'a trompé; l'avenir m'épouvante; mort aux; 3 initiales; R F. — Face postérieure : maudites soit les mujères inconstantes; 3 mort aux femmes infidèles; Vénus; coquin de Dieu; enfant du malheur; retour du Tonkin; pas de chance; prends patience; le présent me tourmente; mort au dormeur, amitiés; vive; Pauline A V; Fatma Bauer; je à toi victoire; Marie « une pensée » à moi; R F; 4 noms de femme; 6 initiales; 2 tatouages informes; point).

COUDES

Emblèmes professionnels et militaires..... 5

(Dos : fantassin; cantinière; 2 épées en croix. — Pli : zouave.)

Emblèmes patriotiques, politiques, religieux..... 10

(Dos : buste de la République; buste de Napoléon III; aigle; drapeau; 2 croix religieuses. — Pli : 2 écussons avec deux drapeaux; 2 écussons avec deux drapeaux et R F.)

Emblèmes fautaisistes..... 32

(Dos : acrobate; femme nue; buste d'homme; 2 cœurs; colombe; 3 ancras; boule; grappe de raisin; palmier; 2 vases de fleurs; couronne formée de deux branches; branche avec plusieurs pensées; 2 pensées; rose; 4 étoiles. — Pli : 3 bustes de femme; 3 cœurs; bracelets avec chaîne; 2 pensées.)

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc..... 22

(Dos : le passé m'a trompé; le présent me tourmente; l'avenir m'épouvante; souvenir d'Afrique; bords du Rhin 1870; 1^{er} zouave; R n° 31; à ma mère; mort; à moi; Jane; 2 millésimes; 5 initiales; 3 points. — Pli : trait.)

AVANT-BRAS

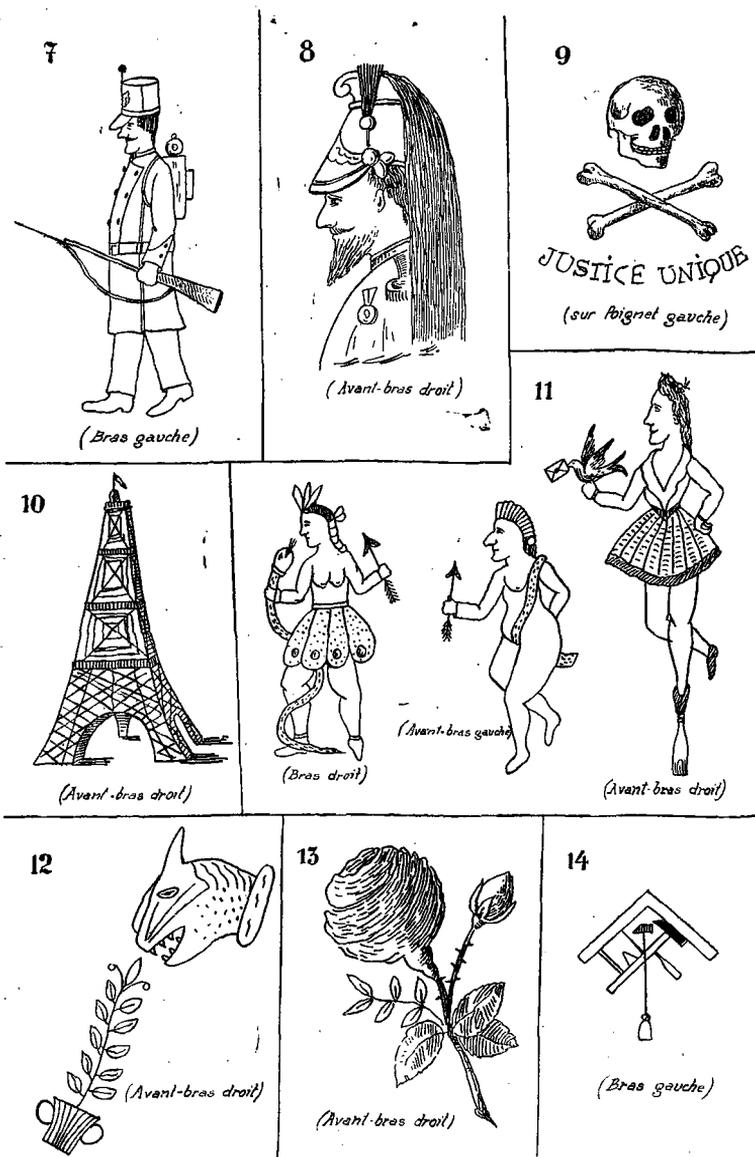
Emblèmes professionnels et militaires..... 171

(Face antérieure : 2 cantinières; turco tenant un fusil, à genoux derrière un canon; 14 militaires en entier; buste de cuirassier; buste de dragon; 2 bustes de zouave; 2 soldats à cheval, dont un tenant un drapeau en main; gendarme; soldat grec; 6 marins; buste de marin; tête avec casque prussien; 4 navires; bateau à vapeur; 5 ancres, dont une avec initiales G C et petits points; 2 épées; 8 sabres; lance; 2 grenades; 18 canons; maître d'arme; panoplie composée de : deux gants, un masque, deux fleurets, deux espadrilles, un plastron; 5 fleurets; masque d'escrime; 1 paire d'espadrilles; 2 gants d'escrime; plastron; panoplie (armes du génie); chasseur avec fusil; 2 lutteurs dont un faisant des poids, un haltère à ses pieds; 6 jongleurs; 5 jockeys; locomotive; 5 groupes de tatouages composés de : (emblèmes de la profession de boulanger) balances, racle, tire-braise, pelle; 2 pelles; pioche; fouet; 6 marteaux; 3 bisaguës; 2 équerres; poids; 2 fers à cheval; collier de cheval; truelle; enclume; règle; bouterolle; fil à plomb; niveau; botte; cor de chasse; casque de pompier. — Face postérieure : cantinière; disciplinaire; 5 marins; gendarme; chasseur avec fusil; buste de zouave; buste de pompier; navire; 3 ancres, dont une avec chaîne; tambour et deux baguettes, entourés de laurier; 2 canons en croix; 3 boulets; fusil avec baïonnette; 2 fleurets en croix; épée; stylet; 4 couteaux; 2 marteaux; 2 équerres; couperet; pince; compas; barre fixe.)

Emblèmes patriotiques, politiques, religieux 87

(Face antérieure avec un étendard de la main gauche et une hache de la main droite; République dictant les lois; roi de Grèce et inscription; sainte Barbe; 10 bustes de la République, dont un est entouré de laurier; 3 bustes de Napoléon I^{er}; 3 bustes de Napoléon III; buste de Garibaldi; écusson et R F; 4 trophées de deux drapeaux en croix, dont un, avec casque de pompier sur une tige, entouré de deux branches de laurier; 14 drapeaux; croix d'honneur; 2 aigles; ange tenant une couronne au-dessus d'un cœur placé entre deux pensées avec feuillage; 6 tombeaux surmontés d'une croix, dont un avec un saule pleureur à côté et au-dessous l'inscription « Elle n'est plus », 11 croix de cimetière. — Face postérieure : statue de la Liberté; buste de Napoléon I^{er}; buste de Henri de Rochefort; buste de M^{me} Canzio; guerrière tenant un étendard en main; armes de Belfort; trophée composé d'une ancre et de deux pavillons; trophée et R F;

Patrie; écusson avec deux drapeaux et une couronne au-dessus et au-dessous la date 1895 (armes de la maison de Savoie); drapeau;



décoration; 3 médailles militaires; grand Christ; curé; ange; 3 croix de cimetière; couronne de cimetière avec le n° 31; tombeau surmonté d'une croix; 3 cœurs surmontés d'une croix; emblèmes maçonniques.)

Emblèmes érotiques 43

(Face antérieure : homme et femme enlacés sur une chaise ; femme nue tenant une verge à chaque main ; femme se masturbant, tenant une fleur à la main ; femme avec chien (bestialité) ; verge ; femme nue, assise sur un vase de nuit ; 4 autres tatouages obscènes. — Face postérieure : femme nue, assise sur un vase de nuit ; 2 autres tatouages obscènes).

Emblèmes fantaisistes 524

(Face antérieure : 4 hommes à cheval ; Indien « L'invincible » ; 24 bustes d'homme ; buste de guerrier romain ; 2 mousquetaires ; chef de brigands (grec) ; homme des Croisades ; homme avec ailes et plumet ; tête d'enfant ; nègre ; 42 bustes de femme ; femme acrobate debout sur une bouteille tenant dans la main droite un oiseau qui porte une lettre à son bec ; 3 femmes nues ; femme nue avec une écharpe sur le corps et une flèche à la main ; 11 danseuses et femmes acrobates ; femme debout sur une boule tenant un éventail de la main droite et un tambour de basque de la main gauche ; femme sur un piédestal ; buste de femme mauresque ; buste de femme coiffée d'un bonnet de police ; buste de femme avec un bouquet de la main droite et au-dessous le millésime 1842 ; fillette ; 56 cœurs, dont sept traversés d'une épée ou d'un poignard, un avec le mot AX-BAX ; squelette ; guillotine ; mains entrelacées tenant une pensée ; mains entrelacées ; 12 poignards ; 2 lions ; 3 tigres ; tête de tigre devant une fleur dans un pot ; 4 chevaux ; tête de cheval ; 6 taureaux et têtes de taureau ; 2 singes ; lapin ; paon sur un arbre ; 19 hirondelles, pigeons ou tourterelles ; hirondelle tenant au bec un ruban avec l'inscription « Loin des yeux près du cœur », dans l'espace compris entre l'oiseau et le ruban le nom de « Marie » ; hirondelle portant au bec le n° 173 ; deux colombes portant à leur bec une couronne (au-dessous se trouvent un cœur enflammé et les initiales J L) ; 3 serpents ; 8 poissons ; mouche ; 3 sirènes ; caricature quelconque ; bouteille et deux verres ; tour avec un drapeau ; 2 groupes de cornes entrelacées ; poire avec feuilles ; 7 grappes de raisin ; 5 arbres et branches ; palmier ; 10 vases, pots et corbeilles de fleurs ; 2 épis de blé ; 2 feuilles de fougère ; 30 fleurs, dont vingt-deux pensées et une rose ; 2 couronnes ; 4 rubans et banderoles ; 7 as ; 4 écussons ; 5 boules ; losange ; 2 rectangles ; 2 anneaux ; domino ; dé ; 10 bracelets ; pensée, au-dessus « Marie », au-dessous « A Moi » ; soleil ; 6 étoiles. — Face postérieure : 11 hommes (bustes et têtes) ; Chinois avec une lance ; mousquetaire ; buste de jockey ; buste d'acrobate ; 11 femmes nues ; 27 femmes (bustes et têtes) ; 3 danseuses ; bayadère ; buste de femme coiffée d'un chapeau ; 2 mains tenant un poignard traversant un cœur ; 11 cœurs ; 14 mains entrelacées ; 2 jambes ; 2 poignards ; lion ; tigre ; tête de veau ; 2 serpents ; cage (au-dessous deux oiseaux tenant la même fleur au bec) ; cage (au-dessous deux oiseaux tenant une couronne de fleurs au bec) ; cage renfermant un

oiseau; hirondelle tenant une fleur au bec; 9 hirondelles, colombes et tourterelles; abeille; 2 mouches; papillon; 3 poissons; 7 pots, vases et corbeilles de fleurs; 22 pensées; rose; palmier; 2 branches d'arbre; 4 tiges de laurier; raisin; tour Eiffel; maison avec un arbre; ballon; 2 demi-bracelets; groupe de quatre cornes entrelacées; groupe de tatouages (botte, initiales, colombe, revolver, compas, etc., le tout entouré de deux branches de laurier); 5 rubans et banderoles; oriflamme; rectangle; triangle; dé; les quatre as; enveloppe de lettre; 10 étoiles).

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc 348

(Face antérieure : L'amour m'ennuie; le bague me poursuit; Honneur à Deibler; né sous une mauvaise étoile; mort à celle qui me vendra; inscription grecque; 2 inscriptions arabes; enfant du malheur; le passé m'est affreux; l'avenir m'épouvante; 2 plus de pitié; j'ai plus de pitié pour les cavés; 3 toujours le même; mort au gros Michel; mort à la police; n° 72, 1870; année de malheur; elle n'est plus; Gracieuse; nos serments, Clémence, rappelle-toi; enfant du bague; la police m'a perdu; à la vie, à la mort; amitiés; vendetta 1889; je ne crains personne; Madagascar 1885; souvenir de Marseille; Algérie 1889; souvenir Louisard; souvenir de G. Sarah; Marie, souviens-toi du 1^{er} août 1889; FALBRF; l'invincible; Deibler le fou; étoile du malheur; 2 vengeance; vive le pont d'arrêt; mort aux gendarmes; Montebello; 2 vengeance ou mourir; Femme d'am...; Bertholoni Athilio Gènes 8 ans; Rosa ma bien-aimée; Mathilde, idole de mon âme; patrie; mort aux dormeurs; Henri de Rochefort; français; redoutable; AX-BAX; Grelli Jean; Léonardi Ange Pascal; Taich ben Mohamed; Tib. M. Fatma; Jeanne Boudard; Thérèse Gaidet; Berthe 1895; Rosalie V G; Merchesse Diana; Joséphine; Pauline; Toulon 1895; P.M.A et plusieurs brasures; E^{te} I^{te} vive N; souvenir d'Afrique RF. n° 18; V J. 1895; B L. 1888; n° 84, 2^e zouave; D. N. E. S. V. classe 1883; campagne 1870-71; vive classe 1892; classe 1870; classe 1886; classe 1887; classe 1889; classe 1892-227; classe 1897; 2 millésimes; 6 petits noms d'homme; 37 petits noms de femme; 8 tatouages informes; 29 initiales; 10 traits; 54 points. — Face postérieure : mort à l'homme qui me...; mort à celui qui le lira; mort aux gendarmes; plus de pitié; la police m'a perdu; vole vers elle; je suis mort; travaux; espérance; mort; vengeance ou la mort; fatalité; ici-gît, repose les danseurs; Bibi enfant de l'amour; trompe-la-mort; 3 mort aux vaches; 3 enfant du malheur; 2 vengeance ou mourir; 2 mort à la police; 2 à moi; 5 pas de chance; vivre libre ou mourir; né sous une mauvaise étoile; mort poisson; zut !!!; Cain; honneur à Deibler; pense à moi; enfant de Cayenne; Tonkin; Napoléon; souvenir de Tunisie 11 avril 1880; souvenir de mon ami l'Africain; souvenir de Hélène Courotte; souvenir de ma jeunesse; souvenir du 15 janvier 1886; vive Marie; vive Maria; Théodorine Renucci; hup !!!; Anna E. M.; J. L. Hélène;

Maria Anfossi; V^e n° 18; A. 225; trait et lettre O; 6 millésimes divers; 2 T F; classe 1882; classe 1886; 8 petits noms de femme; 6 tatouages informes; 16 initiales; 2 traits; 19 points).

POIGNETS

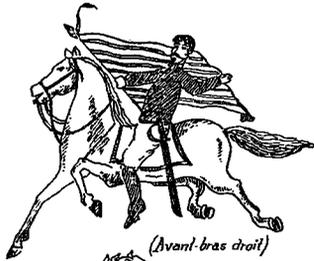
- Emblèmes professionnels et militaires 18**
 (Face antérieure : fantassin; matelot; ancre; boutoir; fer à cheval; rasoir; ciseau; peigne; blaireau; bol. — Face postérieure : buste d'agent de police; 3 ancres; tambour avec baguettes; bisaiguë; racloir; tire-braise).
- Emblèmes patriotiques, politiques, religieux 8**
 (Face antérieure : drapeau; décoration; croix de cimetière. — Face postérieure : 3 drapeaux; 2 décorations).
- Emblèmes érotiques 4**
 (Face postérieure : femme nue se masturbant.)
- Emblèmes fantaisistes 105**
 (Face antérieure : 6 bustes de femme; 2 bustes d'homme; matelot et femme se donnant le bras; tête d'enfant; tête de mort avec deux os en croix et au-dessous l'inscription « Justice unique »; 4 mains entrelacées; 3 cœurs; 1 poignard; lion; serpent; hirondelle; groupe de cinq cornes entrelacées; branche d'arbre; 2 pensées; rose; fleur; 2 losanges; 6 bracelets, dont un avec médaillon; 5 demi-bracelets; croissant; 2 étoiles. — Face postérieure : buste d'homme; buste de femme; tête de femme; 5 cœurs; 12 mains entrelacées; 29 bracelets; 3 demi-bracelets; 2 losanges; boule; oiseau; papillon; rose; pensée; 2 étoiles.)
- Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc. 57**
 (Face antérieure : loin des yeux, près du cœur; Marie Robin; Jeanne; Lyon 1867; n° 38; R. F; P T. F.; Signe .X°; justice unique; 3 initiales; trait; 13 points. — Face postérieure : mort aux paillassons du Sarah; Raphaël; Marie; à moi; pas; 1876; 1891; 87, J. P.; 10 initiales; 3 traits; 10 points.)

MAINS

- Emblèmes professionnels et militaires 38**
 (Dos : buste de gendarme; navire; 8 ancres; maillet. — Entre pouce et index : 6 ancres; 6 marteaux; 2 pioches; 2 pelles; 2 truelles; 2 couteaux; balance; hache; cisailles; botte; bottine; équerre; fil à plomb.)
- Emblèmes patriotiques, politiques et religieux. 14**
 (Dos : 4 drapeaux; 2 décorations. — Entre pouce et index : 2 drapeaux; 6 décorations.)

Emblèmes érotiques 2
(Dos : 2 femmes nues en posture obscène.)

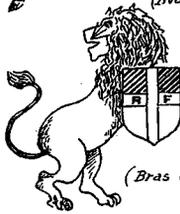
15



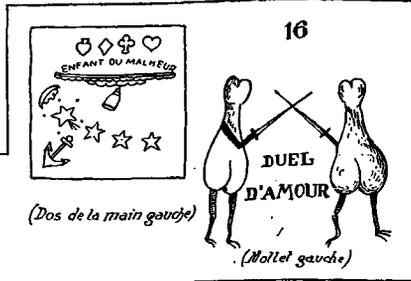
(Avant-bras droit)



(Bras gauche)



(Bras droit)

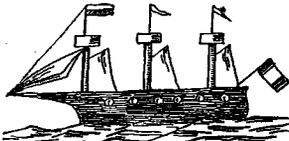


16

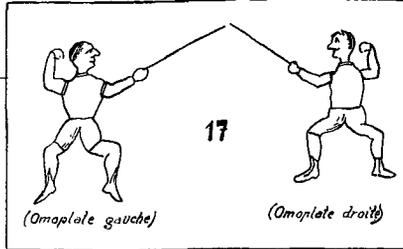
DUEL
D'AMOUR

(Mollet gauche)

(Dos de la main gauche)



(Avant-bras gauche)

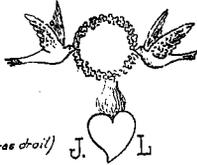


17

(Omoplate gauche)

(Omoplate droite)

18



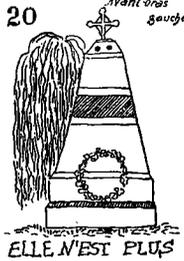
(Avant-bras droit)

19



(Avant-bras droit)

20



(Avant-bras gauche)

ELLE N'EST PLUS

21



(Avant-bras droit)

Emblèmes fantaisistes. 87
(Région palmaire : 2 étoiles. — Dos : buste d'homme ; buste de femme ;

singe pêchant à la ligne ; 6 cœurs, dont un traversé d'une épée ; 4 mains entrelacées ; 2 poignards ; tableau comprenant un demi-collier avec une clochette, surmonté de l'inscription : « enfant du malheur » et des quatre as, au-dessous : une lune, quatre étoiles, cinq points et une ancre ; rectangle ; ancre ; oiseau ; pigeon ; mouche ; poisson ; palmier ; raisin ; vase de fleurs ; 4 fleurs, dont deux pensées ; comète ; croissant ; 21 étoiles. — Entre pouce et index : 8 cœurs ; poignard ; arbre ; 2 fleurs ; fleur dans un vase avec initiales P E ; 4 croissants ; as de carreau ; as de pique ; lune ; 13 étoiles.)

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc. 407

(Région palmaire : tatouage informe. — Dos : 2 enfant du malheur ; 2 pas de chance ; vive Casério ; vv. l'anarchie ; T. F. A. P. ; M. R. D. ; relégué ; vive le trou qui pette ; aux amis honneur ; au malheur ; 2 j'ai plus de pitié ; souvenir ; marine et colonies ; A. M. vive les trappeurs ; Édouard ; 3 noms de femme ; n° 8 ; n° 69 ; 2 initiales ; 17 points. — Entre pouce et index : enfant du malheur ; n° 345 ; n° 394 ; 4 initiales ; 2 tatouages inachevés ; 55 points.)

DOIGTS

Emblèmes professionnels et militaires 3

(Pouce : 2 ancres ; trompette.)

Emblèmes patriotiques, politiques et religieux. 4

(Index : croix de cimetière.)

Emblèmes fantaisistes 55

(Pouce : écusson ; épi de blé ; fleur ; étoile. — Index : 2 bagues. Médius : 29 bagues ; papillon ; 4 étoiles. — Annulaire : 6 bagues ; 6 demi-bagues. — Auriculaire : 3 bagues.)

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc. 36

(Pouce : groupe de points ; initiale ; 6 points. — Index : mort aux vaches ; 2 initiales ; 4 points. — Médius : relégué ; initiale ; 2 traits ; 8 points. — Annulaire : M R D ; 4 points. — Auriculaire : initiale ; 2 traits ; 4 point.)

FESSES

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc. 2

(Points de tatouage 2.)

CUISSES

Emblèmes professionnels et militaires. 4

(Face antérieure : une ancre.)

Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	2
(Face antérieure : un curé. — Face postérieure : une croix de cimetière.)	
Emblèmes érotiques.....	4
(Face postérieure : une femme nue, tenant une verge à la main.)	
Emblèmes fantaisistes.....	7
(Face antérieure : cheval ; maison ; vase de fleurs ; étoile. — Face postérieure : femme nue, tenant un serpent en main ; pensée ; étoile.)	
Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc.....	7
(Face antérieure : enfant du malheur, 1894 ; mort ; Oullins ; discipline ; ax-bax-filakis ; initiale. — Face postérieure : mort aux vaches.)	

GENOUX

(Rotule)

Emblèmes professionnels et militaires.....	4
(Une ancre.)	
Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	2
(Statue du Commerce ; croix de cimetière.)	
Emblèmes fantaisistes.....	16
(Guerrier romain ; femme nue ; buste d'homme ; lézard ; 3 poissons entrelacés ; raisin ; poire avec feuilles ; pensée ; fleur ; as de pique ; as de trèfle ; 3 étoiles.)	
Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc.....	8
(Mort à Deibler ; mort du M. ; honneur à Deibler ; initiale ; 4 points.)	

JAMBES

Emblèmes professionnels et militaires.....	3
(Tibia : navire ; ancre. — Mollet : une ancre.)	
Emblèmes patriotiques, politiques, religieux.....	2
(Mollet : trophée de deux drapeaux ; sœur de charité.)	
Emblèmes érotiques.....	9
(Tibia : une verge. — Mollet : deux verges sur des pattes de grenouille et croisant l'épée, entre elles, l'inscription : « Duel d'amour » ; homme et femme (en brouette) ; verge présentant l'aspect d'une tête d'homme ; femme nue écartant les jambes ; 4 caricatures obscènes.)	
Emblèmes fantaisistes.....	15
(Tibia : buste d'homme ; tête de nègre ; tête de femme ; chat vêtu d'une robe et portant une ombrelle. — Mollet : sauvage ; 2 bustes de femme ; 2 cœurs ; écusson ; triangle ; pensée avec feuillage ; soleil 2 étoiles.)	

Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc.	7
(Tibia : mort à Pauline; mort à la justice; T. F. — Mollet; mort à la Sûreté; mort à l'infidèle; vengeance à Jeanne; initiale.)	

PIEDS

(Région dorsale)

Emblèmes fantaisistes.	6
(buste de femme; cœur traversé; 3 serpents; poisson.)	
Emblèmes-inscriptions, initiales, chiffres, etc.	8
(3 Marche ou crève; 3 court fainéant; En avant; marche.)	

— Il ressort de cet exposé que les tatouages situés sur la *face* sont rares et insignifiants. Ils consistent surtout en points (17 sur 22), la plupart exécutés sur les joues. Une seule fois, a été rencontrée sur le front l'inscription « Pas de chance ». Dans un autre cas, les initiales « T. F. » furent observées.

— Tout en étant moins nombreux que ceux de la tête, les emblèmes du *cou* prennent, par leurs dimensions et par leur variété, une tout autre importance. Les fantaisistes occupent le premier rang (6 sur 40). Tous les tatouages du cou sont situés dans la région thyroïdienne.

— La *poitrine* est réservée aux grands dessins :

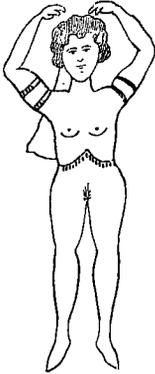
Navires, archange saint Michel, grand Christ, lions, gorille armé, etc., voilà ce qu'on trouve; à relever aussi des bustes de femmes aimées, des petits noms, des poignards, des décorations, des fleurs, des mains entrelacées, des croix religieuses, etc., enfin le buste du général Boulanger et celui de M. Henri de Rochefort.

Indépendamment de 70 emblèmes classés parmi les fantaisistes, 9 ont été rangés parmi les professionnels, 16 parmi les patriotiques, etc., et 17 parmi les inscriptions. Il n'y a pas d'emblèmes érotiques.

La vanité ou la haine, tels sont les sentiments qui dominent dans les inscriptions.

— Parmi les tatouages exécutés sur le *ventre*, ceux qui représentent des femmes arrivent en tête : 6 femmes sont en pied (dont 5 nues, debout ou couchées); 7 sont en buste. On remarque aussi 5 pensées,

3 lions, 2 croix d'honneur, 2 croix religieuses, etc., un lapin avec l'inscription : « Pour les dames ».



(Bras gauche)



(A droite de la colonne vertébrale)



(Bras gauche)

22



(A gauche de la colonne vertébrale)



(Bras droit)



(Avant-bras droit)



(Teton gauche)



(Omoplate droite)



(Bras gauche)

La plupart de ces différents emblèmes siègent au-dessus de l'ombilic, et c'est là qu'ont été dessinés les deux seuls sujets lubriques de cette région. Nos observations ne concordent donc pas

avec celles de M. Lacassagne : on sait, en effet, que parmi les 1333 tatouages relevés par le maître sur 378 hommes appartenant, soit au 2^e bataillon d'Afrique, soit à des pénitenciers militaires, les sujets lubriques et les inscriptions pornographiques étaient presque toujours tatoués au-dessous du nombril.

— Les tatouages situés sur la *verge* sont moins fréquents qu'on ne croit, mais ont bien l'importance qu'on a voulu leur donner.

Quel que soit l'emblème (botte, ancre, croix de cimetière, bague, médaillon ou étoile), un tatouage sur la verge est un signe de pédérastie.

Les cinq individus tatoués sur cette région avaient tous des goûts contre nature ; c'étaient des récidivistes : 1 avait été condamné deux fois ; 2, quatre fois ; 4, cinq fois et le 5^e, sept fois.

— Des trois malandrins tatoués au niveau des *épaules*, l'un s'était fait dessiner des épaulettes ; l'autre une femme nue, emblème qui prenait, par sa position au-dessus du creux axillaire (en avant), un caractère véritablement érotique, quand le bras s'écartait ou se rapprochait du corps. Le troisième portait au niveau de l'articulation une libellule.

— Les emblèmes du *dos* sont généralement fantaisistes (48 sur 34) et de grandes dimensions : navires, armes de Lyon, mosquée avec palmier, diables, âne en redingote, etc.

Il n'a été observé dans cette région qu'un tatouage érotique et qu'une inscription.

L'inscription faisait partie d'un emblème compris parmi les patriotiques.

Ici encore, les femmes occupent le premier rang.

Les tatouages sont à la fois plus originaux et mieux réussis.

La plupart ont été photographiés ou reproduits à l'encre de Chine.

Ils siègent tantôt sur l'omoplate, tantôt sur l'épine dorsale, tantôt sur la région lombaire, tantôt aussi sur toutes ces régions à la fois.

Les individus qui en étaient porteurs étaient tous des piliers de prison.

— On compte 246 emblèmes sur le *bras*. Plus de la moitié sont fantaisistes. Les emblèmes professionnels sont situés de préférence sur la face antérieure. Le contraire a lieu pour les emblèmes-inscriptions.

Quant aux autres emblèmes, ils sont en nombre à peu près égal, sur l'une ou l'autre face. En somme, les tatouages de la face postérieure l'emportent sur ceux de la face antérieure (434 pour 412).

Additionnons les chiffres et comparons. En tête, se trouve la femme, toujours la femme. C'est elle qui tient la corde; et parmi les 44 tatouages de femme exécutés ici, 9 représentent des femmes nues, 5 des danseuses, le reste est à l'avenant.

L'homme serre de très près la femme et arrive bon second. Militaires et marins sont les plus nombreux.

Et si on parcourt tous les degrés de l'échelle, on rencontre, en nombre de plus en plus restreint : fleurs et vases de fleurs, cœurs, étoiles, petits noms, initiales, inscriptions, lions, poissons, oiseaux, etc.

Sauf des décorations, il y a un peu de tout : bustes de la République, de Napoléon, de Garibaldi, saint-sacrement, croix religieuses, épées, haltères, tenailles, drapeaux, serpents, abeilles, raisins, etc., et jusqu'à une verge battant pavillon national et munie d'une voile afin de vigoureusement éperonner la vulve qu'elle guette.

— Des cœurs avec ou sans ancre, des fleurs ou vases de fleurs, des écussons avec drapeaux, des bustes, des inscriptions rappelant le passé, sont les emblèmes le plus généralement dessinés sur le *coude*.

— La région de l'*avant-bras* réunit à elle seule près de la moitié des tatouages. Les 2/3 sont situés sur la face antérieure.

524 appartiennent à la catégorie des fantaisistes ; 348 peuvent être rangés parmi les emblèmes-inscriptions, etc. ; 474 parmi les professionnels et militaires ; 87 parmi les patriotiques, politiques et religieux et 43 parmi les érotiques.

L'armée de terre, l'armée de mer et les professions les plus diverses y tiennent un rang honorable.

Dame Marianne, les deux Napoléon, le roi de Grèce, Rochefort, Garibaldi, madame Canzio y ont leur buste.

Drapeaux, tombeaux, croix religieuses, croix d'honneur, les armes de Belfort, le Christ, la statue de la Liberté éclairant le monde, voilà ce qu'on trouve encore dans cette région.

Toutes les prostitutions sont également représentées. Cynisme et bestialité se donnent la main.

Et si on aborde le genre fantaisiste, on voit qu'après les femmes viennent les cœurs traversés ou non, les hommes, les animaux, les poissons, etc.

Ici, se distingue un soleil ; là, un ballon ; ailleurs, la tour Eiffel, un homme ailé, une guillotine.

Et parmi les inscriptions, les plus curieuses sont : « Bibi enfant de l'amour ; Vive le pont d'arrêt ; j'ai plus de pitié pour les cavés ; je suis mort ; ici gît, repose les danseurs ; Deibler le fou ; Mathilde, idole de mon âme, etc. »

— Bracelets, mains entrelacées, bustes et cœurs, se disputent la préséance sur le *poignet* (surtout à la partie postérieure). Drapeaux et décorations, ainsi qu'une tête de mort avec deux os en croix et l'inscription : « justice unique » y trouvent aussi leur place.

Les initiales ne font pas défaut. Un seul tatouage obscène.

— A la *main*, ce sont surtout des points, des étoiles, des initiales, des fleurs, des ancres, des cœurs, des décorations, des drapeaux, etc., qu'on rencontre comme tatouages.

Les emblèmes-inscriptions y entrent dans la proportion de 2/3.

A noter deux femmes nues en posture lascive.

Peu ou pas de tatouages dans la région palmaire ; mais beaucoup entre le pouce et l'index. Ici, ce sont les points qui dominent.

— Comme il fallait s'y attendre, sur les *doigts* sont surtout tatoués des bagues, des initiales, des points.

Le médius est le plus favorisé.

— Sur les *fesses*, il n'y a que deux points de tatouage (un par individu). C'est une région fort sensible.

— Sur les *cuisse*s, 48 tatouages ; un tiers siège à la partie postérieure. C'est sur la partie postérieure, où M. Lacassagne n'a jamais rencontré d'emblèmes, qu'avait été dessinée une Vénus Callipyge en folie d'amour.

— Rien de bien intéressant à dire sur les tatouages des *genoux* ; un seul, sur 27, déborde la rotule en haut et en bas, il figure la statue du Commerce.

— Sur les *jambes*, les tatouages érotiques sont dans la proportion de 4 sur 4 ; 8 fois sur 9, ils sont situés sur le mollet.

C'est sur le mollet et non sur le tibia qu'on compte le plus d'emblèmes (les deux tiers et plus). Entre autres, un « duel d'amour » d'un ensemble très expressif.

Cinq fois sur sept, les inscriptions de cette région sont des cris de colère.

— Les emblèmes du *pied* consistent surtout en inscriptions.

Chez trois détenus, on lisait sur le dos de l'un des pieds: « marche ou crève »; et sur le dos de l'autre: « court fainéant ». Dans un cas,

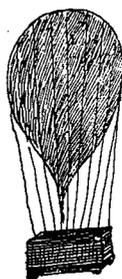


(Bras droit)

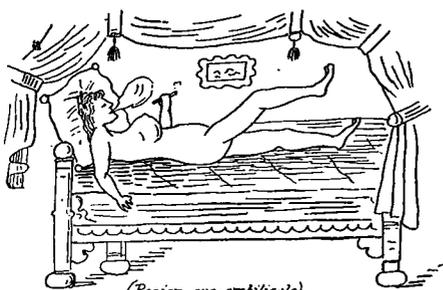
22 (suite)



(Bras droit)



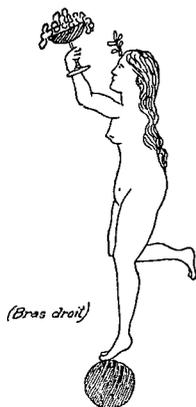
(Avant-bras gauche)



(Région sus-ombilicale)



(Avant-bras gauche)

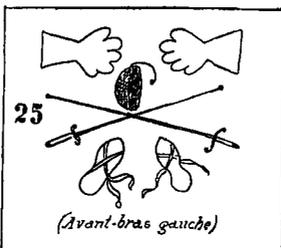


(Bras droit)



(Avant-bras droit)

23



25

(Avant-bras gauche)

24



(Avant-bras gauche)

se trouvait dessiné, à droite le mot: « en avant »; et: « marche » avait été tatoué à gauche.

A la région plantaire, toujours néant.

CHAPITRE VI

Ici, nous indiquons, en une sorte de résumé final et par catégories d'emblèmes, les régions où les emblèmes sont situés et le nombre de ces emblèmes.

EMBLÈMES PROFESSIONNELS ET MILITAIRES

C'est surtout comme signe d'identité qu'ils ont une grande importance.

Pendant il est à remarquer que certains individus se font tatouer des emblèmes autres que ceux de leur profession. Les tatouages représentent généralement alors la profession du tatoueur et *marquent ainsi une étape de la vie du tatoué.*

Ces emblèmes sont situés :

171 sur l'avant-bras (135 sur la face antérieure et 36 sur la face postérieure); 43 sur le bras (25 sur la face antérieure et 18 sur la face postérieure); 38 sur la main (41 sur le dos et 27 entre le pouce et l'index); 18 sur le poignet (10 sur la face antérieure et 8 sur la face postérieure); 9 sur la poitrine; 9 sur le dos; 5 sur le coude (4 sur le dos, 1 sur le pli); 3 sur le pouce; 3 sur les jambes (1 sur le mollet, 2 sur le tibia); 2 sur les épaules; 2 sur la verge (1 sur le gland, 1 sur le dos); 2 sur le ventre (au-dessus de l'ombilic); 4 sur la cuisse (face antérieure); 4 sur la rotule.

Nous avons rencontré :

Ancre, 40; militaires (en entier, bustes), et soldats à cheval, 38; canons, 19; marins et matelots, 18; navires à voile, 16; marteaux, 15; sabres, 10; épées, 8; boulets, 6; couteaux, 6; fleurets, 6; lutteurs, 6; jongleurs, 6; équerrés, 6; jockeys, 5; outillage de boulanger, 5; cantinières, 4; poids, 4; bisaguës, 4; pelles, 4; gendarmes, 3; maîtres d'armes, 3; fers à cheval, 3; pioches, 3; truelles, 3; bottes, 3; pompiers, 2; chasseurs avec fusil, 2; bateaux à vapeur, 2; épauletes, 2; grenades, 2; gants d'escrime, 2; tambours avec baguettes, 2; haltères, 2; enclumes, 2; boutoirs, 2; fil à plomb, 2; agent de police, 1; joyeux, 1; tête avec casque prussien, 1; locomotive, 1; casque de pompier, 1; casque prussien; poignée de sabre, 1; fusil avec baïonnette, 1; revolver, 1; lance, 1; stylet, 1; trompette, 1; cor de

chasse, 1; panoplie d'escrime, 1; panoplie (armes du génie), 1; masque d'escrime, 1; espadrilles (la paire), 1; plastron d'escrime, 1; collier de cheval, 1; marteau-pilon, 1; maillet, 1; cisaille, 1; tenailles, 1; pince, 1; racloir, 1; tire-braise, 1; compas, 1; règle, 1; niveau, 1; balance, 1; entonnoir, 1; barre fixe, 1; hache, 1; couperet, 1; fouet, 1; bottine, 1; rasoir, 1; ciseau, 1; peigne, 1; bol, 1; blaireau, 1. — Ensemble, 307.

Nous avons relevé les tatouages suivants :

Emblèmes militaires

Un buste de zouave (fig. 1); un turco à genoux derrière un canon et épaulant un fusil (fig. 3); un buste de gendarme (fig. 6); un fantassin en grande tenue, le fusil à la main (fig. 7); un buste de cuirassier (fig. 8); un chasseur à cheval, drapeau en main (fig. 15); deux maîtres d'armes (fig. 17); un joyeux (fig. 22); deux canons en croix et trois boulets (fig. 44).

Marine

Un navire (fig. 16).

Emblèmes de boulanger

Balances, pelle, racle, tire-braise (fig. 19).

Emblèmes de musicien

Un tambour et deux baguettes entre deux palmes (fig. 23).

Emblèmes de maître d'armes

Deux gants, un masque, deux fleurets en croix et une paire d'espadrilles (fig. 25).

Emblèmes d'acrobate

Un lutteur faisant des poids (fig. 31).

Emblèmes de jockey

Un buste de jockey (fig. 33).

(Voir (dessins.)

EMBLÈMES PATRIOTIQUES, POLITIQUES, RELIGIEUX

Ces emblèmes sont situés :

87 sur l'avant-bras (61 sur la face antérieure, 26 sur la face postérieure); 18 sur le bras (8 sur la face antérieure et 10 sur la face

postérieure); 16 sur la poitrine; 14 sur la main (6 sur le dos et 8 entre le pouce et l'index); 10 sur le coude (6 sur le dos et 4 sur le pli); 8 sur le poignet (3 sur la face antérieure et 5 sur la face postérieure); 5 sur le ventre (4 au-dessus et 1 au-dessous de l'ombilic); 2 sur le cou; 2 sur le dos; 2 sur les cuisses (1 sur la face antérieure, 1 sur la face postérieure); 2 sur la rotule; 2 sur les mollets; 4 sur le front; 4 sur la verge (dos); 4 sur l'index.

Nous avons rencontré :

Croix religieuses, 31. Drapeaux, 29. Décorations diverses, 27. Têtes et bustes de la République, 14. Tombeaux surmontés d'une croix, dont un avec un saule pleureur à côté, et au-dessous l'inscription : « elle n'est plus », 8. Trophées de drapeaux, 7. Écussons avec R F ou avec drapeaux, 6. Bustes de Napoléon I^{er}, 5. Bustes de Napoléon III, 4. Aigles (dont un surmonté de 5 étoiles tenant dans les serres un drapeau et un faisceau de lances), 4. Bustes de Garibaldi, 3. Anges et archange, 3. Cœurs surmontés d'une croix, 3. Bustes de Henri de Rochefort, 2. Grand Christ, 2. Curés, 2. Guerrières avec étendard et épée en main, 2. Couronnes de cimetière, 2. Buste du général Boulanger, 1. Buste de François I^{er}, 1. Buste de M^{me} Canzio, 1. République dictant les lois, 1. Roi de Grèce, 1. Armes de Grèce, 1. Armes de la ville de Lyon, 1. Armes de la ville de Belfort, 1. Armes de la maison de Savoie, 1. Statue de la Liberté, 1. Statue du Commerce, 1. Mosquée avec un palmier, 1. Mahométan, 1. Saint-sacrement, 1. Sainte-Barbe, 1. Sœur de charité, 1. Emblèmes maçonniques, 1. Ensemble : 171.

Nous avons relevé les tatouages suivants :

Emblèmes patriotiques :

Un buste de la République entouré de l'inscription : « L'avenir m'épouvante, le passé m'a trompé, le présent me tourmente » (fig. 1). Un trophée composé de deux drapeaux fixés à une bigue coiffée d'un casque et portant à la base le millésime 1876; le tout entre deux branches de fleurs (fig. 5). Une guerrière (Jeanne Hachette), un drapeau d'une main et une hache de l'autre (fig. 24). La République dictant les lois (fig. 30). Un écusson représentant les armes de la maison de Savoie (fig. 34). Un écusson représentant les armes de Grèce (fig. 44).

Emblèmes religieux :

Un tombeau avec un saule pleureur et l'inscription « Elle n'est plus » (fig. 20). Un ange tenant une couronne au-dessus d'un cœur et d'une pensée (fig. 21). Un saint-sacrement (fig. 26). Sainte Barbe (fig. 28). Une sœur de charité (fig. 41).

DU TATOUAGE CHEZ LES CRIMINELS

26



(Avant-bras gauche)



(Bras droit)

27

CHEF DU QUADRILLE DE LA MORT



(Sternum)

28



(Avant-bras gauche)



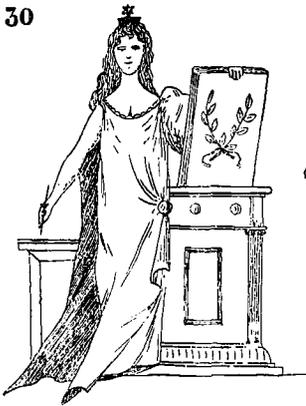
(Avant-bras droit)

29



(Avant-bras droit)

30

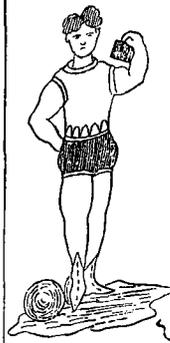


(Avant-bras droit)



(Talon gauche)

31



(Avant-bras gauche)

Emblèmes politiques :

Emblèmes maçonniques (fig. 14). Un buste de M^{me} Canzio (fig. 42). Un buste de François I^{er} (fig. 45).

(Voir dessins).

Emblèmes érotiques :

Les tatouages érotiques ne sont pas tous provoqués par une manifestation de l'instinct génital ; bien souvent, le désœuvrement et la bêtise président à l'exécution du dessin.

25 fois sur 33, l'opération du tatouage a été pratiquée en prison et l'image n'est que la reproduction de gravures obscènes.

Ces emblèmes se répartissent entre 29 individus, parmi lesquels : 4 ont de 16 à 20 ans ; 7 de 30 à 40 ans ; deux sont âgés, l'un de 43 ans et l'autre de 63 ans.

Sur ce nombre, 24 savent lire et écrire, 4 sont illettrés, le 29^e a reçu une instruction primaire complète.

23 appartiennent à la population urbaine ; 6 rentrent dans la catégorie des ruraux.

13 ont été condamnés pour crimes contre les personnes et 16 pour crimes contre les propriétés ; ce sont tous des violents.

4 sont à la première condamnation ; 4 autres ont déjà subi une courte peine ; les 21 restants comptent parmi les récidivistes endurcis.

Chez chacun d'eux, on observe beaucoup de tatouages (15 par tête, environ).

Il est à noter aussi que, sur ces 29 individus, 3 avaient été tatoués sur la verge :

L'un a une botte sur le gland (il est âgé de 33 ans et à sa septième condamnation).

L'autre (39 ans et 5 condamnations) est tatoué d'une étoile et d'une ancre sur le dos du membre viril ; le troisième (21 ans et 4 condamnations) porte dans la même région un médaillon qu'il exécuta lui-même.

Les emblèmes érotiques sont situés :

13 sur l'avant-bras (10 sur la face antérieure et 3 sur la face postérieure). 9 sur les jambes (1 sur le tibia et 8 sur le mollet). 3 sur le bras (1 sur la face antérieure et 2 sur la face postérieure). 2 sur le ventre (région sus-ombilicale). 2 sur la main (dos). 1 sur l'épaule. 1 sur le dos. 1 sur le poignet (face postérieure). 1 sur la cuisse (face postérieure).

Nous avons rencontré :

Verges, 2. Verge avec voile en face d'une vulve, 1. Verge présentant l'aspect d'une tête d'homme, 1. Verges sur des pattes de grenouille et croisant l'épée ; entre elles, l'inscription : « Duel d'amour ». 1. Femmes

ployées sur les jarrets, tenant une verge à chaque main, 2. Femmes nues, assises sur un vase de nuit, 2. Groupes d'homme et femme enlacés (sur une chaise), 2. Homme et femme enlacés (en brouette), 1. Femme nue, les jambes écartées, au-dessus du creux axillaire (en avant), 1. Femmes se masturbant avec une verge ou avec la main, 2. Femme nue couchée dans un lit et fumant, 1. Femme avec chien (bestialité), 1. Femme nue tenant une verge à la main, 1. Femme nue levant la jambe, 1. Tatouages obscènes divers (saphisme, coït buccal, etc.), 14.

Nous avons relevé les tatouages suivants :

2 verges sur des pattes de grenouille et croisant l'épée ; entre elles, l'inscription « duel d'amour » (fig. 16). 1 femme nue, au lit et fumant (fig. 23). 1 verge décorée d'un drapeau et surmontée d'une voile en face d'une vulve (fig. 38).

(Voir dessins.)

EMBLÈMES FANTASISTES

Les tatouages de cette catégorie représentent des souvenirs personnels au tatoué ou au tatoueur (à ce dernier surtout.)

Il est bien rare que l'imagination joue un rôle dans la composition des images. Néanmoins, parmi ces images, certaines sont la représentation objective ou symbolique d'une idée ou d'un groupement d'idées : telles, les cœurs percés, les étoiles (de bonheur, de malheur), les pensées (fleurs du souvenir et même de l'espérance), les mains entrelacées (serments d'amour ou d'amitié) ; les pigeons, hirondelles (messagers d'amour) ; les lions qui représentent la force ; le chien, la fidélité ; le serpent, la ruse ; etc.

Ces emblèmes sont situés :

524 sur l'avant-bras (344 sur la face antérieure et 180 sur la face postérieure). 137 sur le bras (64 sur la face antérieure et 73 sur la face postérieure). 105 sur le poignet (44 sur la face antérieure et 61 sur la face postérieure). 87 sur la main (2 sur la région palmaire, 52 sur la région dorsale et 33 entre le pouce et l'index). 70 sur la poitrine. 55 sur les doigts (4 sur le pouce, 2 sur l'index, 34 sur le médus, 12 sur l'annulaire et 3 sur l'auriculaire). 32 sur le coude (23 sur le pli et 9 sur le dos). 29 sur le ventre (22 au-dessus et 7 au-dessous de l'ombilic). 48 sur le dos. 16 sur les genoux. 15 sur les jambes (4 sur le tibia et 11 sur les mollets). 7 sur les cuisses (4 sur la face antérieure et 3 sur la face postérieure). 6 sur le pied (dos). 6 sur le cou. 3 sur la verge (dos). 2 sur l'épaule. 2 sur le nez.

Nous avons rencontré :

Femmes, bustes et têtes de femme, 143. Cœurs traversés ou non, 110. Étoiles, 84. Pensées (fleurs), 80. Bracelets et demi-bracelets, 56. Hommes, bustes et têtes d'homme, 53. Bagues et demi-bagues, 49. Mains unies ou entrelacées, 44. Oiseaux (pigeons, tourterelles, hirondelles), 42. Poignards, 40. Femmes nues, 29. Fleurs et bouquets de fleurs, 28. Vases, pots et corbeilles de fleurs, 26. Danseuses et femmes acrobates, 20. Poissons, 19. Arbres et branches d'arbre, 16. As de cartes à jouer, 16. Lions et lionnes, 14. Grappes de raisin, 14. Serpents, 11. Taureaux et têtes de taureau, 9. Rubans et banderoles, 9. Boules, 8. Mousquetaires, 6. Chevaux et têtes de chevaux, 6. Croissants, 6. Écussons fantaisistes, 6. Hommes à cheval, 5. Tigres et têtes de tigre, 5. Acrobates, 5. Papillons, 5. Palmiers, 5. Losanges, 5. Soleils, 5. Sirènes, 4. Ancres avec cœurs entrelacés, 4. Groupes de cornes entrelacées, 4. Mouches, 4. Épis de blé, 4. Couronnes, 4. Rectangles, 4. Enfants et têtes d'enfant, 4. Femmes arabes, 3. Singes (dont un pêchant à la ligne), 3. Lapins (dont un pour les dames), 3. Guerriers romains, 3. Toréadors (dont un saluant après la mort d'un taureau étendu à ses pieds), 2. Dés à jouer, 3. Cages à oiseaux, 3. Charmeuse de serpents, 2. Indiens, 2. Bustes de souteneur, 2. Chinois, 2. Jambes, 2. Chats (dont un habillé en robe et portant une ombrelle), 2. Feuilles de fougère, 2. Abeilles, 2. Maisons (dont une avec arbre à côté), 2. Ballons, 2. Anneaux, 2. Triangles, 2. Poires avec feuilles, 2. Roi Clovis, 1. Homme dont le chapeau tombe, 1. Femme nue, debout sur un cheval étranglé par un lion, 1. Femme (folie), 1. Fillette, 1. Dompteuse, tenant une cravache à la main, 1. Clown, 1. Homme ailé avec plumet sur la tête, 1. Homme des croisades, 1. Arabe, 1. Bayadère, 1. Sauvage, 1. Nègre, 1. Tête de nègre, 1. Chef de brigands grec, 1. Pierrot, 1. Forçat avec initiales T F, 1. Buste de femme mauresque, 1. Matelot et femme se donnant le bras, 1. Jeune mariée, 1. Curé avec ailes de chauve-souris, 1. Diable aux pattes de grenouille, 1. Deux diables (dont un tenant une fourche avec un enfant au bout, au-dessus d'un chaudron sur le feu), 1. Squelette, 1. Tête de mort avec deux os en croix et au-dessous l'inscription « Justice unique », 1. Gorille tenant un bâton d'une main et plongeant, du pied, un poignard dans le cœur du détenu, 1. Chien, 1. Léopard, 1. Mains entrelacées tenant une pensée, 1. Mains entrelacées tenant un poignard, 1. Main tenant un poignard, 1. Paon sur un arbre, 1. Deux colombes tenant à leur bec une banderole portant l'inscription : « Vengeance », 1. Une colombe tenant à son bec une banderole portant l'inscription : « Vivre libre ou mourir », 1. Écusson de la compagnie Transatlantique, 1. Bouteille avec deux verres, 1. Groupe de tatouages (bottes, colombe, initiales, marteaux, etc., le tout entouré de deux branches de laurier), 1. Lune, 1. Comète, 1. Écharpe, 1. Oriflamme, 1. Domino, 1. Cercle avec point au milieu, 1. Enveloppe de lettre, 1. Tour Eiffel, 1. Tour avec un drapeau, 1. Médaillon, 1. Médaille de toréador, 1. Caricature quelconque, 1. Anc

en redingote, lisant l'alphabet, 1. Tableau comprenant un demi-collier avec une clochette, l'inscription : « Enfant du malheur », les quatre as,



32

(Au-dessous du téton gauche)



(Avant-bras gauche)

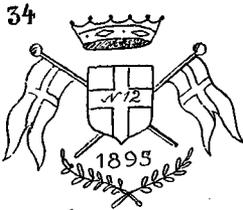


33

(Bras gauche)



(Avant-bras droit)



34

(Avant-bras gauche)



35

(Avant-bras droit)



(Avant-bras droit)



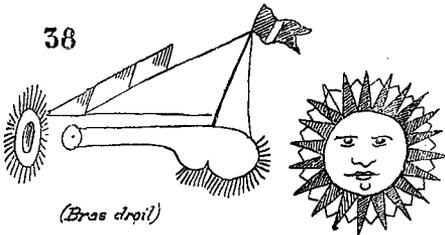
36

(Niveau de la Poitrine)



37

(Avant-bras gauche)



38

(Bras droit)

(Avant-bras gauche)



(Avant-bras droit)

une lune, quatre étoiles, cinq points et une ancre , 1. Guillotine, 1. Ensemble : 1111.

Nous avons relevé les tatouages suivants :

Tête d'enfant (fig. 2). 1 âne en redingote, lisant l'alphabet (fig. 4). 1 vase de fleurs (fig. 6). 1 singe pêchant à la ligne (fig. 6). 1 tête de mort avec deux os en croix et l'inscription : « justice unique » (fig. 9). La tour Eiffel (fig. 10). 1 femme nue, 1 danseuse, 1 charmeuse de serpents (fig. 11). 1 tête de tigre devant une fleur (fig. 12). 1 rose (fig. 13). 1 aigle, 1 lion (fig. 15), 1 tableau comprenant : quatre as, un collier avec une clochette, cinq étoiles, la lune, une ancre et l'inscription : « enfant du malheur » (fig. 16). 2 colombes tenant à leur bec un cœur enflammé aux initiales J. L. (fig. 18). 1 femme nue, 1 folie, 1 femme en corsset avec un éventail à la main, 1 diable avec des pattes de grenouille, 1 toréador, 1 guerrier romain, 1 buste de pierrot, 1 buste de curé avec des ailes de chauve-souris, 1 buste de souteneur, 1 clown, 1 ballon, 2 mains entrelacées (fig. 22), 1 femme nue tenant un vase à la main, 1 hirondelle (au-dessous Marie ») » tenant une banderole avec l'inscription : « loin des yeux près du cœur » (fig. 23). 1 sirène (fig. 26). La tête de Carmen, celle d'un taureau, une médaille et l'inscription : « chef du quadrille de la mort (fig. 27). 1 danseuse (fig. 28). 1 grappe de raisin (fig. 29). 1 buste de femme coiffée d'un grand chapeau (fig. 30). 1 femme nue, debout sur un cheval étranglé par un lion. 1 tigre (fig. 32). 1 groupe de quatre cornes (fig. 33). 1 guerrier romain, 1 cage avec (au-dessous) deux oiseaux tenant à leur bec une même fleur (fig. 35). 1 femme sur une boule avec un tambourin d'une main et un éventail de l'autre. « Marie » une pensée « à moi » (fig. 37). 1 soleil (fig. 38). 1 écusson de la compagnie Transatlantique (fig. 39). 1 toréador saluant après la mort d'un taureau étendu à ses pieds, 1 buste de souteneur, 1 singe (fig. 40), 1 pensée avec feuilles, 1 chat en robe avec une ombrelle, 1 buste de femme, 1 lapin, 1 chinois, 1 bayadère (fig. 41). 1 groupe de tatouages divers avec des emblèmes de cordonnier (fig. 42). 1 paon sur un arbre (fig. 43). 1 brigand grec, avec des poissons sur les jambes, tenant une tête à la main, 1 cœur traversé avec l'inscription AX BAX, et au-dessous un poignard entre deux cœurs (au-dessus de deux palmes), 1 femme nue sur une boule, les yeux bandés, entre deux arbres (fig. 44). 1 jeune mariée (fig. 45).

(Voir dessins.)

EMBLÈMES-INSCRIPTIONS, INITIALES, CHIFFRES, POINTS, TRAITES, TATOUAGES INFORMES

Ce sont surtout des points, des initiales, des petits noms, des sentences, des dates commémoratives, rappelant l'année de la naissance, celle du mariage ou celle du tatouage, l'époque du premier amour, la date de la condamnation, le numéro du tirage au sort, celui du régiment, le millésime de la classe à laquelle le tatoué appartient, etc.

On trouve aussi des cris d'amour, de colère, de désespoir, de vengeance ou de haine.

Chez deux individus nous avons compté jusqu'à quinze inscriptions.

L'un d'eux était Nîmois (observation 30) ; ce dernier s'était fait tatouer sur les bras (mains comprises) :

« Femme d'am... ; Bertholoni Athilio Gènes, 8 ans ; T. F., Vive Marie ; « 1895 ; Vive Caserio ; vv l'anarchie ; relégué ; classe 1886 ; honneur « à Deibler ; souvenir de mon ami l'africain ; la police m'a perdu ; « vive le trou qui pette ; T. F. A. P. ; MRD. » C'était surtout un *épa-*
teur et un *fumiste*.

Les emblèmes de cette catégorie sont situés :

348 sur l'avant-bras (230 sur la face antérieure et 118 sur la face postérieure) ; 107 sur la main (1 sur la région palmaire, 42 sur le dos, 64 entre le pouce et l'index) ; 57 sur le poignet (26 sur la face antérieure et 31 sur la face postérieure) ; 45 sur le bras (14 sur la face antérieure et 31 sur la face postérieure) ; 36 sur les doigts (8 sur le pouce, 7 sur l'index, 12 sur le médus, 5 sur l'annulaire et 4 sur l'auriculaire) ; 22 sur le coude (24 sur le dos, 4 sur le pli) ; 19 sur la tête (6 sur le front, 4 sur le nez, 11 sur les joues, 4 sur le menton) ; 17 sur la poitrine ; 8 sur les genoux ; 8 sur le pied (dos) ; 7 sur la jambe (3 sur le tibia et 4 sur le mollet) ; 7 sur la cuisse (6 sur la face antérieure et 1 sur la face postérieure) ; 6 sur le ventre (au-dessus de l'ombilic) ; 2 sur le cou, 2 sur les fesses ; 1 sur le dos.

Nous avons rencontré :

Points de tatouage, 220. Initiales, 85. Petits noms de femme, 68. Traits, 22. Tatouages informes, 20. Millésimes, 10. Classe (avec dates), 10. Enfant du malheur, 9. Pas de chance, 8. Petits noms d'homme, 8. Mort aux vaches 6. T. F., 5. R. F. 4. A moi, 4. Mort aux femmes infidèles, 4. Vengeance ou mourir, 4. Mort, 3. Mort à la police, 3. Marche ou crève, 3. *court* fainéant, 3. Honneur à Deibler, 3. Plus de pitié, 3. L'avenir m'épouvante, 3. Toujours le même, 3. Souvenir d'Afrique, 3. Le passé m'a trompé, 2. Le présent me tourmente, 2. Né sous une mauvaise étoile, 2. Mort aux gendarmes, 2. Vengeance, 2. J'ai plus de pitié, 2. La police m'a perdu, 2. Relégué, 2. M. R. D., 2. Inscriptions arabes, 2. Marie (*pensée*) à moi, 2. AX BAX, 2. AX BAX Filakis, 1. P. T. F., 1. T. F. A. P., 1. Signe \times 1. Chef du quadrille de la mort, 1. Cœur de lion, au rendez-vous des pucelles, vive le ganot, pour les vaches, toujours le même, 1. Fatma, 1. Mort femme, 1. Mort aux femmes, 1. Montebello, 1. Femme d'Am. 1. Bertholoni Athilio Gènes huit ans, 1. Rosa ma bien-aimée, 1. Mathilde, idole de mon âme, 1. Patrie, 1.

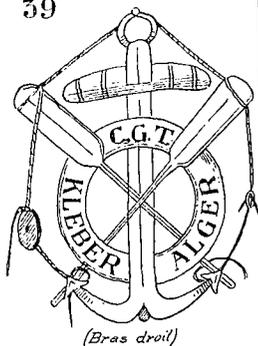
Henri de Rochefort, 1. Française, 1. Redoutable, 1. Campagne 1870-71, 1. P. M. A. et plusieurs brassures, 1. E¹⁰ I⁰ vive N, 1. Vive 1892 classe, 1. D. N. E. S. V. classe 1883, 1. Pour les dames, 1. Souvenir du 15 janvier 1876, 1. Avenir, 1. Vive Napoléon, 1. Joséphine Paulin, 1. Aux armes de Lyon, 1. France 1892, 1. B. L., 1888 1. N° 84. 2^e zouave, 1. Souvenir d'Afrique RF. n° 48, 1. Toulon 1895, 1. V J 1895, 1. Grelli Jean, 1. Léonardi, Ange Pascal, 1. Je pense, 1. Roi du... Né, 1. De Masso, 1. Mort aux..., 1. Mort du M..., 1. Taïeb ben Mahomed, 1. Tib M. Fatma, 1. Jeanne Boudard, 1. Berthe 1895, 1. Thérèse Gaidet, 1. Rosalie V G, 1. Maudites soient les Mujères inconstantes, 1. Vénus, 1. Coquin de Dieu, 1. Retour du Tonkin, 1. Prends patience, 1. Marchesse Diana, 1. Mort à l'homme qui me., 1. Mort à celui qui le lira, 1. Vole vers elle, 1. Je suis mort, 1. Travaux, 1. Espérance, 1. Vengeance ou la mort, 1. Mort au dormeur, amitiés, 1. Vive, 1. Pauline A. V., 1. Fatma Bauer, 1. Je à toi victoire, 1. 1^{er} zouave, 1. R. N° 31, 1. Fatalité, 1. Ici gît, repose les danseurs, 1. Bibi enfant de l'amour, 1. Trompe la mort, 1. Vivre libre ou mourir, 1. Mort Poisson, 1. Caïn, 1. Zut, 1. Bords du Rhin 1870, 1. A ma mère, 1. L'amour m'ennuie, 1. Le baigne me poursuit, 1. Enfant de Cayenne, 1. Tonkin, 1. Napoléon, 1. Souvenir de Tunisie, 11 avril 1880, 1. Souvenir de mon ami l'africain, 1. Souvenir de Hélène Courotte, 1. Souvenir de ma jeunesse, 1. Souvenir du 15 janvier 1886, 1. Mort à celle qui me vendra, 1. Inscription grecque, 1. Le passé m'est affreux, 1. Vive Marie, 1. Vive Maria, 1. Théodorine Renucci, 1. Anna Em. 1. HUP !!!, 1. Maria Anfossi, 1. V° N° 48, 1. A. 225, 1. J'ai plus de pitié pour les cavés, 1. Mort au gros Michel, 1. N° 72-1870, 1. Année de malheur, 1. Elle n'est plus, 1. Loin des yeux près du cœur, 1. Marie, Robin, 1. Lyon 1867, 1. N° 38, 1. Justice unique R, 1. Mort aux paillassons du Sarah, 1. Pas, 1. Nos serments Clémence rappelle-toi, 1. A la vie, à la mort, 1. Enfant du baigne, 1. Amitiés, 1. Vendetta 1889, 1. 87 J P, 1. A, 1. Vive Caserio, 1. vv l'anarchie, 1. Vive le trou qui pette, 1. Aux amis, 1. Honneur, 1. Au malheur, 1. Souvenir, 1. Je ne crains personne, 1. Madagascar 1885, 1. Algérie 1889, 1. Souvenir de Marseille, 1. Souvenir Louisard, 1. Souvenir de G. Sarah, 1. F. A. L. B. R. F., 1. Marine et colonies, 1. A M. Vive les trappeurs, 1. N° 8, 1. N° 69, 1. N° 345, 1. N° 394, 1. Oullins, 1. Discipline, 1. Mort à Pauline, 1. Mort à la justice, 1. L'invincible, 1. Deibler le fou, 1. Marie souviens-toi du 1^{er} août 1889, 1. Étoile du malheur, 1. J L Hélène, 1. Vive le pont d'arrêt, 1. Mort aux dormeurs, 1. Mort à la sûreté, 1. Mort à l'infidèle, 1. Vengeance à Jeanne, 1. En avant, 1. Marche, 1. Ensemble, 692.

Nous avons relevé les tatouages suivants :

Le passé m'a trompé, le présent me tourmente, l'avenir m'épouvante (fig. 1). Cœur de lion, au rendez-vous des pucelles, vive le ganot, pour les vaches, toujours le même (fig. 36).

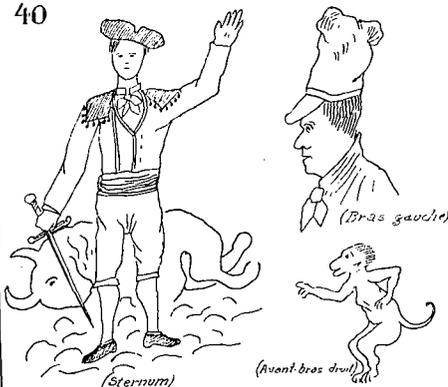
(Voir dessins.)

39



(Bras droit)

40



(Sternum)

(Bras gauche)

(Avant-bras droit)



(Avant-bras gauche)



(Jambe gauche)



(Bras droit)



(Avant-bras gauche)

41



(Jambe gauche)



(Avant-bras droit)



(Avant-bras gauche)

Le tableau suivant donne un aperçu complet des tatouages par régions et par catégories d'emblèmes :

RÉGIONS DU CORPS TATOUÉES	TATOUAGES					Totaux des Tatouages	Ensemble
	EMBLEMES						
	Professionnels; Militaires	Patriotiques; Politiques; Religieux.	Érotiques	Fantaisistes	Inscriptions; Initiales; Chiffres; Points; Traits; Tatouages informes.		
TÊTE { Front Racine du nez Joues Menton	» » » »	1 » » »	» » » »	» 2 » »	6 1 11 1	7 3 11 1	22
COU Cartilage thyroïde	»	2	»	6	2	10	10
POITRINE { Régions sternale, mammaire et claviculaire	9	16	»	70	17	112	112
VENTRE { Région sus-ombilicale Région sous-ombilicale	2 »	4 1	2 »	22 7	6 »	36 8	44
VERGE { Gland Dos	1 1	» 1	» »	» 3	» »	1 5	6
ÉPAULES	2	»	1	2	»	5	5
DOS { Omoplates, épine dorsale et région lombaire	9	2	1	18	1	31	31
BRAS { Face antérieure Face postérieure	25 18	8 10	1 2	64 73	14 31	112 134	246
COUDE { Dos Pli	4 1	6 4	» »	23 9	21 1	54 15	69
AVANT-BRAS { Face antérieure Face postérieure	135 36	61 26	10 3	341 180	230 118	777 363	1.140
POIGNETS { Face antérieure Face postérieure	10 8	3 5	» 1	44 61	26 31	83 106	189
MAINS { Région palmaire Région dorsale Entre pouce et index	» 11 27	» 6 8	» 2 »	2 52 33	1 42 64	3 113 132	248
DOIGTS { Pouce Index Médius Annulaire Auriculaire	3 » » » »	» 1 » » »	» » » » »	4 2 34 12 3	8 7 12 5 4	15 10 46 17 7	95
FESSES	»	»	»	»	2	2	2
CUISSES { Face antérieure Face postérieure	1 »	1 1	» 1	4 3	6 1	12 6	18
GENOUX Rotule	1	2	»	16	8	27	27
JAMBES { Tibia Mollet	2 1	» 2	1 8	4 11	3 4	10 26	36
PIEDS Région dorsale	»	»	»	6	8	14	14
Totaux des tatouages	307	171	33	1.111	692		
Ensemble	2.314						2.314
Nombre d'hommes tatoués	346						



CHAPITRE VII

Sur ces 2,314 emblèmes (dont 80 exécutés pour masquer un ancien tatouage et 5 pour cacher des cicatrices), les uns étaient de date récente (le manque de souplesse de la peau en témoignait) ; les autres n'étaient pas tous d'une grande netteté.

Parmi ces derniers, 99 avaient perdu leur lustre ou avaient pâli, 42 étaient en voie de s'effacer et 8 avaient été en partie détruits par suite d'accidents ou par un procédé quelconque de détatouage.

Sur les 99 qui avaient changé de couleur, 40 avaient été exécutés avec de la poudre de charbon, 27 avec du vermillon, 23 avec de l'encre de Chine (mauvaise), 5 avec de l'encre bleue, 2 avec de la suie et 2 avec du noir de fumée.

Sur les 42 qui étaient sur le point de disparaître, 6 avaient été faits au charbon, 5 au charbon et au vermillon et 4 à l'encre bleue.

C'est l'encre de Chine qui dure le plus longtemps ; le vermillon s'efface vite ; le charbon disparaît plus facilement encore.

Sur les 8 en partie détruits, 2 l'avaient été à la suite d'un coup de mine qui entraîna, dans un cas, l'amputation de l'avant-bras.

Quant aux 6 restants, 4 avaient été soumis à l'action d'acides divers (oxalique ou chlorhydrique), et deux avaient été retatoués pour obtenir leur disparition : l'un avec du lait de femme, et l'autre avec une solution de sel marin.

Il ne peut être fourni aucun renseignement sur le nombre d'emblèmes enlevés par un procédé quelconque de détatouage. On distingue cependant, ici ou là, des cicatrices plus ou moins apparentes, consécutives à une opération de ce genre.

Parmi les procédés de détatouage, un des meilleurs et des plus inoffensifs est certainement celui de M. le Dr Variot (1). Il est à recom-

(1) M. Variot verse sur la peau à détatouer une solution concentrée de tannin ; puis, à l'aide d'un jeu d'aiguilles, il fait des piqûres serrées sur toute la surface du tatouage. L'opération terminée, les parties piquées sont frottées, doucement, avec un crayon de nitrate d'argent, jusqu'à ce qu'elles se détachent en noir foncé par la formation d'un tannate. Au bout de quelques jours, une croûte noire est le résultat de la cautérisation. Et, quand l'eschare tombe, emportant

mander à ceux que les tatouages gênent dans l'exercice de leur métier.

Dans certains cas même, il conviendrait d'imposer l'opération de détatouage. La création dans les prisons d'un service spécial pour le détatouage des condamnés (1) serait une excellente mesure.

Le détatouage n'entraverait en rien les recherches de la justice (au point de vue de l'identité des *chevaux de retour*). On sait en effet que l'opération entraîne toujours la production d'une cicatrice qui est un caractère aussi indéniable que le tatouage lui-même.

Pour que la cicatrice devienne bien apparente, il suffit de frictionner la région où elle est située.

Si maintenant on se place au point de vue de l'art, on constate que le tatouage amuse plus souvent qu'il ne plaît. La forme manque généralement et la ligne est presque toujours indécise.

Il en est cependant qui ont beaucoup de galbe et de brio. On en jugera du reste en jetant les yeux sur la collection ci-contre.

La plupart des emblèmes marquants (92) ont été relevés.

Les uns sont de grandeur naturelle; les autres ont été réduits d'un cinquième environ.

Le clichage a rapetissé de moitié chacune de nos planches.

A cette collection, huit photographies ont été annexées.

Ce n'est pas sans peine qu'elles ont été obtenues. Le bleu mord difficilement sur les plaques sensibles. Il a fallu toute l'habileté de notre ami A. Robert, pour reproduire aussi nettement l'image des tatouages observés.

ainsi le tatouage, se montre une cicatrice superficielle, rougeâtre, qui se décolore lentement et finit par devenir très peu apparente.

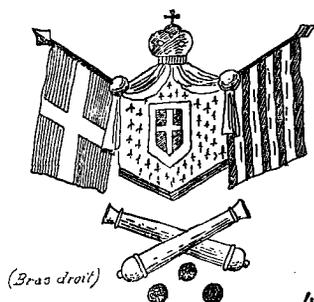
Si le tatouage est de grande dimension, on doit procéder par cautérisations successives ne dépassant pas, chacune, la grandeur d'une pièce de cinq francs.

(1) En prison, les meilleurs *clients* du dessinateur en tatouages sont non seulement les naïfs, faciles à duper, mais aussi les récidivistes, surtout les tatoués.

Sans doute, la plupart de ces derniers n'ignorent pas les avantages que la justice peut retirer de ces *révélations* involontaires et regrettent le plus souvent d'être tatoués; mais, disent-ils, « un de plus, un de moins, qu'importe! nous sommes *marqués* » et ils ajoutent en tendant le bras au tatoueur: « tiens, vieux, pique-moi un autre dessin sur la peau, cela ne compromet pas davantage et fait passer le temps. »

Et voilà comment, sur les 2,314 tatouages observés, plus d'un quart a été exécuté dans diverses prisons.

Disons, en terminant, que le directeur de la maison centrale, l'excellent M. Brandi, a facilité tout particulièrement nos recherches



et que gardiens et détenus ont toujours pris plaisir à nous obliger. A chacun en particulier et à tous en général, nos remerciements.

OBSERVATIONS

I. — Vingt et un ans, Italien, rural, sans domicile, lire et écrire, journalier, vol qualifié, trois ans ; une condamnation antérieure.

Quatre tatouages : le premier, à dix-sept ans, à Marseille, par un maçon.

Il n'y a pas eu salaire ; cause : imitation ; les autres, quelque temps après, par le même individu.

Aucune douleur ; inflammation légère ; aucun regret.

II. — Vingt ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, marin ; vols qualifiés, quatre ans huit mois ; deux condamnations antérieures.

Treize tatouages (encre de Chine ou noir de fumée) : le premier, à seize ans, à la maison centrale de Nîmes, par un Marseillais (commissionnaire) qui tatouait par plaisir ; cause : imitation ; les autres, dans la vie libre et en prison.

Pas de douleur ; une seule fois, inflammation vive (phlegmon de l'avant-bras droit) ; grands regrets.

III. — Dix-neuf ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, journalier ; violences et voies de fait, trois ans ; six condamnations antérieures.

Deux tatouages : le premier, à la maison d'arrêt de Marseille, par un colporteur, pour deux cigarettes ; cause : imitation ; l'autre, dans la vie libre, par un garçon coiffeur, après boire.

Douleur vive ; inflammation légère ; pas de regrets.

IV. — Vingt-six ans, urbain, ayant domicile ; lire, écrire et calculer, marchand forain ; vol et abus de confiance, dix-sept mois ; deux condamnations antérieures.

Un seul tatouage, fait en prison, à vingt-cinq ans, par un vagabond.

Prix : un franc ; cause : tuer le temps.

Souffrance légère ; pas d'accidents ; regrets.

V. — Quarante-deux ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, employé de commerce ; complicité de vol, quinze mois ; trois condamnations antérieures.

Un seul tatouage, à vingt-deux ans, au régiment, après amples libations.

Douleur vive ; pas d'accidents ; regrets.

VI. — Quarante-sept ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, scieur de long; escroquerie, trois ans; une condamnation antérieure.

Douze tatouages : le premier, à vingt-deux ans, au régiment, pour un litre, par esprit de corps; les autres, à Bordeaux, par un matelot; prix : 5 francs; cause : imitation.

Peu ou pas de douleur; pas d'accidents; pas de regrets.

VII. — Trente et un ans, rural, ayant domicile, illettré, journalier; vol de récolte, quatre ans; huit condamnations antérieures.

Neuf tatouages (encre de Chine et vermillon) : le premier, à quinze ans, à la campagne, par un marin, pour une chopine de vin et par imitation; les autres, dans la vie libre et en prison, à l'œil.

Pas de douleur; pas d'inflammation; pas de regrets.

VIII. — Cinquante-neuf ans, urbain, ayant domicile, illettré, fleur de crin; attentat à la pudeur, trois ans; pas de condamnation antérieure.

Un seul tatouage, à vingt-trois ans, au régiment, par un camarade, par esprit de corps; il n'y a pas eu salaire.

Douleur légère; pas d'accidents; regrets.

IX. — Trente-cinq ans, urbain, ayant domicile, illettré, journalier; vol, deux ans; huit condamnations antérieures.

Douze tatouages : le premier, à vingt-six ans, en prison, par un ancien marin, pour une sèche et par rigolade; les autres, en prison et dans la vie libre, pour des objets de mince valeur.

Pas de douleur; pas d'inflammation; pas de regrets.

X. — Vingt-cinq ans, urbain, sans domicile, illettré, journalier; infraction à interdiction de séjour, un an et un jour; onze condamnations antérieures.

Neuf tatouages : le premier, à dix-huit ans, pendant les vendanges, par un individu du même âge et pour passer le temps, un jour de pluie, les autres en prison, *gratis pro Deo*.

Peu ou pas de douleur; inflammation légère; pas de regrets.

XI. — Trente-deux ans, Italien, rural, ayant domicile, illettré, terrassier; coups et blessures ayant occasionné la mort, cinq ans; pas de condamnation antérieure.

Trois tatouages (encre de Chine et vermillon) : exécutés à vingt-cinq ans, à Marseille, par un charretier, à l'œil; cause : imitation.

Douleur et inflammation légères; regrets.

XII. — Vingt et un ans, urbain, ayant domicile, garçon d'hôtel ; vol, cinq ans ; trois condamnations antérieures.

Quatre tatouages : le premier, à dix-huit ans, à Bastia, par un portefaix ; pas de salaire ; cause : *gaminerie*, les autres, l'année suivante, par le même individu.

Aucune douleur ; pas d'inflammation ; aucun regret.

XIII. — Vingt et un ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, boulanger ; vol qualifié, trois ans ; quatre condamnations antérieures.

Six tatouages (encre de Chine et charbon) : de dix-sept à dix-neuf ans, au champ de Mars de Marseille, par des camarades et par imitation.

Douleur et inflammation légères ; grands regrets.

XIV. — Trente-huit ans, rural, ayant domicile, lire et écrire, fermier ; vol simple, deux ans ; cinq condamnations antérieures.

Neuf tatouages : le premier à vingt et un ans, au 36^e régiment d'artillerie, par un militaire ; prix : un bock ; cause : tuer le temps — les autres ont été exécutés au Puy, après une réunion maçonnique, par un frère ébéniste, et *en portant une santé*.

Pas de douleur, pas d'inflammation ; regrets.

XV. — Vingt-six ans, urbain, ayant domicile, illettré, maçon ; vol, violences et voies de fait, deux ans ; une condamnation antérieure.

Cinq tatouages (encre de Chine et vermillon) : le premier (tatouage obscène), à quatorze ans, à Nice, par un manoeuvre ; prix : un verre de vin ; cause : *gaminerie* ; les autres, à Bastia, pour le même prix.

Douleur vive ; pas d'accidents ; pas de regrets.

XVI. — Vingt-huit ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, journalier ; vol, treize mois ; cinq condamnations antérieures.

Vingt-trois tatouages : le premier, à douze ans, à Nice, par un gamin de son âge, pour *s'amuser* ; les autres, dans la marine et en prison ; modique fut le salaire.

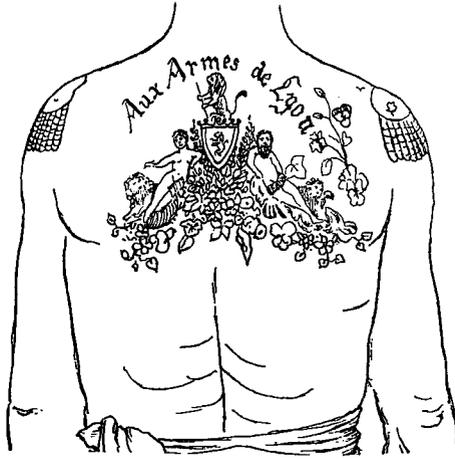
Pas de douleur, pas d'accidents ; aucun regret : *c'est fait !*

XVII. — Vingt-quatre ans, Espagnol, rural, sans domicile, lire et écrire, *pianiste* ; vol et complicité, deux ans ; sept condamnations antérieures.

Neuf tatouages (encre de Chine ou charbon de bois) : le premier à vingt et un ans, à Barcelone où il était soldat, par un militaire et pour tuer le temps, les autres, en prison, *à l'œil*.

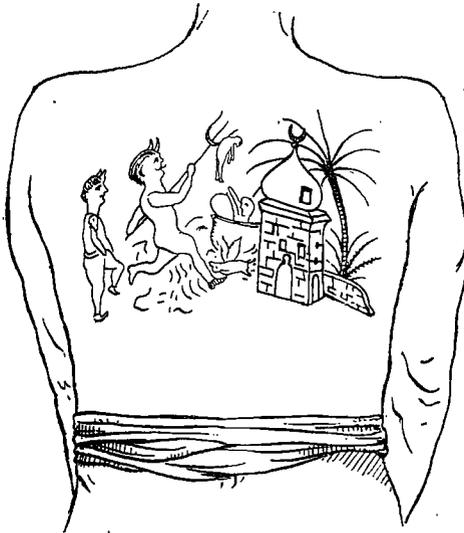
Souffrance légère ; inflammation vive ; regrets.

XVIII. — Vingt-quatre ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, artiste lyrique ; vol, un an et un jour ; six condamnations antérieures.



Obs. XL

Trois tatouages : à dix-neuf ans, en prison, par un ancien garçon de café, pour une cravate ; cause : faiblesse d'esprit.



Obs. XLI

Douleur vive ; pas d'inflammation ; regrets.

XIX. — Quarante-deux ans, rural, ayant domicile, lire et écrire,

boulanger; banqueroute frauduleuse, deux ans; pas de condamnation antérieure.

Un seul tatouage (emblèmes de sa profession) exécuté à vingt-cinq ans, par un *compagnon*.

Prix: ils mangèrent comme quatre et trinquèrent d'autant.

Pas de douleur; pas d'inflammation; pas de regrets.

XX. — Soixante et un ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, mouleur; vagabondage, deux ans; une condamnation antérieure.

Onze tatouages: le premier, à dix-huit ans, à Marseille, *pendant qu'il faisait son tour de France*, sur le bas-port, par un rôdeur de barrière, pour un paquet de tabac; cause: chagrin d'amour; les autres, par imitation et par un tatoueur de profession, dans un estaminet de Lyon; prix: un dîner.

Douleur légère; pas d'accidents; pas de regrets.

XXI. — Vingt et un ans, rural, sans domicile, lire et écrire, contrebandier; vagabondage, un an et un jour; quatre condamnations antérieures.

Trois tatouages, à dix-huit ans, par un matelot, dans un hangar où on jouait au bouchon. Il n'y a pas eu salaire; cause: imitation.

Pas de douleur; inflammation légère; pas de regrets.

XXII. — Trente-neuf ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, maquignon; vol qualifié, cinq ans; cinq condamnations antérieures.

Trente tatouages: le premier à douze ans, à Marseille, près le fort Saint-Jean, par un voyou; prix: 3 francs et une *raclée* de sa mère en rentrant à la maison; cause: imitation; les autres, aux travaux publics, par un camarade (ancien marin) qui tatouait par plaisir et sans modèle.

N'a éprouvé de douleur que lorsqu'on lui a tatoué le bas-ventre.

Peu ou pas d'inflammation; aucun regret.

XXIII. — Trente-trois ans, rural, ayant domicile, instruction primaire complète; portefaix; vol qualifié, quatre ans; sept condamnations antérieures.

Treize tatouages: le premier, à vingt-quatre ans, au bataillon d'Afrique, par un camarade, ancien journalier; prix: une poignée de main; les autres, (sauf ceux qu'il a exécutés lui-même), à Grenoble, par des amis auxquels il désirait ressembler.

Pas de douleur; pas d'accidents; regrets.

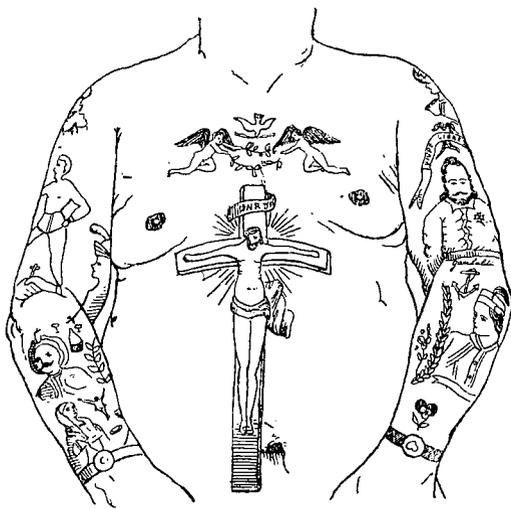
XXIV. — Soixante ans, rural, sans domicile, lire et écrire, culti-

vateur ; vagabondage et outrages à magistrats, deux ans ; trente-six condamnations antérieures.



Obs. XLI

Trois tatouages, à vingt ans, à Paris, dans une de ces boutiques dont parle M. Lacassagne, par un tatoueur de profession et pour le prix de 2 francs ; cause : imitation.



Obs. XLII

Douleur vive, inflammation d'une durée de dix jours ; regrets.

XXV. — Trente et un ans, urbain, ayant domicile, lire, écrire et calculer ; sans profession ; outrages à magistrats, deux ans ; trois condamnations antérieures.

Trois tatouages : exécutés à vingt-deux ans dans un des régiments de Lyon, par son ami, le maître d'armes, en souvenir de leurs bonnes relations.

Douleur et inflammation légères ; pas de regrets.

XXVI. — Quarante-deux ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, puddleur ; attentat à la pudeur (sans violences) sur ses filles, 5 ans ; pas de condamnation antérieure.

Six tatouages, à vingt ans, par un ami et dans le but de *sortir du commun*. Il n'y a pas eu salaire.

Pas de douleur ; inflammation légère ; regrets.

XXVII. — Vingt-neuf ans, rural, ayant domicile, illettré, portefaix ; vol, un an et un jour ; trois condamnations antérieures.

Douze tatouages : le premier, à dix-neuf ans, à Nîmes, par un camarade, *grand amateur des courses de taureaux* ; pas de salaire ; cause : imitation ; les autres en prison.

Pas de douleur ; pas d'inflammation ; regrets.

XXVIII. — Vingt-sept ans, urbain, ayant domicile, illettré ; jardiner ; vol qualifié, cinq ans ; trois condamnations antérieures.

Deux tatouages (encre de Chine et vermillon), exécutés à dix-huit ans, dans un restaurant de Rive-de-Gier, par un tatoueur de profession qui lui a fait choisir les images sur un album ; prix 3 francs ; cause : imitation.

Aucune douleur pendant l'opération, souffrance vive le lendemain ; inflammation, grands regrets.

XXIX. — Trente-huit ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, journalier ; vol et outrages à magistrats, trois ans, onze condamnations antérieures.

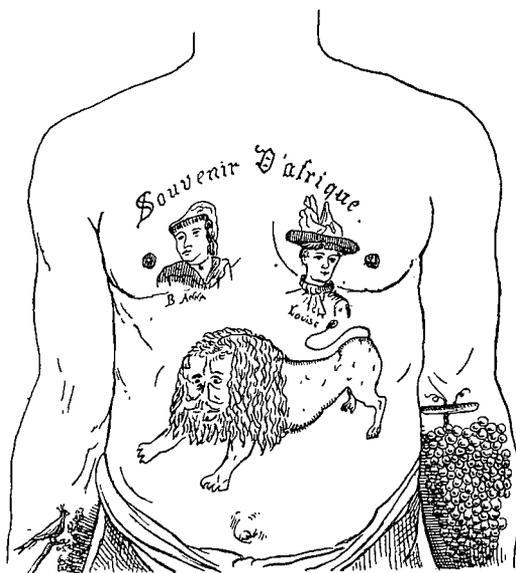
Six tatouages, à dix-huit ans, à Marseille, par un matelot, pour un homard ; cause : imitation.

Douleur vive ; pas d'inflammation ; regrets.

XXX. — Vingt-neuf ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, cordonnier ; violences et voies de fait, deux ans ; treize condamnations antérieures.

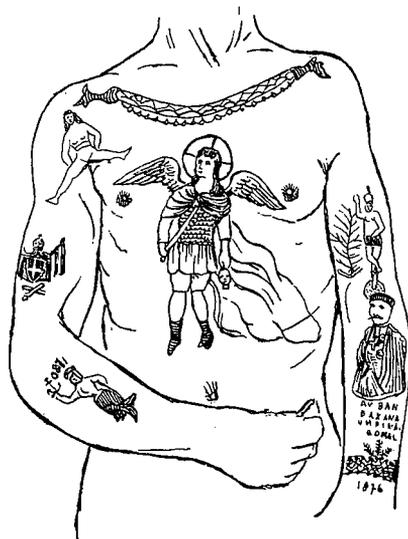
Vingt-trois tatouages : le premier à vingt-trois ans, au bataillon d'Afrique, par un tatoueur de la localité ; prix : 50 centimes ; cause :

passer le temps ; les autres ont été exécutés à la prison d'Eysses par un co-détenu, ancien domestique, qui tatouait d'inspiration et



Obs. XLIII

par plaisir. Regrette d'être tatoué sur les mains (Vive Caserio, vive le trou qui pette; M R D, etc.); mais, sur le corps ! *ça ne va pas mal!*



Obs. XLIV

Aucune douleur; inflammation légère.

XXXI. — Vingt-six ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, portefaix; vol qualifié, trois ans de prison; quatre condamnations antérieures.

Six tatouages (encre de Chine ou noir de fumée) : le premier, à seize ans, à bord du *Cormorin*, par un soldat des bataillons d'Afrique, pour un quart de vin; les autres, aux compagnies de discipline, *gratis pro Deo*; cause : imitation.

Pas de douleur; pas d'accidents, peu de regrets.

XXXII. — Vingt-sept ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, charretier; vol qualifié, cinq ans; quatre condamnations antérieures.

Vingt-trois tatouages : le premier, à vingt-trois ans, au bataillon d'Afrique, *pour rigoler* et par un camarade de l'armée — les autres en divers lieux (prisons et grandes villes) et pour des objets de mince valeur, tels que tricots, ceintures, chaussettes, etc.

Douleur vive; pas d'inflammation; aucun regret.

XXXIII. — Vingt ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, journalier; coups et blessures provoqués ayant occasionné la mort, deux ans; pas de condamnation antérieure.

Sept tatouages : le premier, à quatorze ans, à Marseille, par un tatoueur de profession; prix : un bock; cause : désœuvrement; les autres, à la maison d'arrêt d'Aix.

Douleur vive; inflammation légère; grands regrets.

XXXIV. — Vingt ans, Italien, rural, sans domicile, lire et écrire, mineur; coups et blessures, deux ans; pas de condamnation antérieure.

Quatre tatouages, pendant sa prévention à la maison d'arrêt d'Aix, par un matelot; cause : passer le temps. Il n'y a pas eu salaire.

Aucune douleur; pas d'inflammation; pas de regrets.

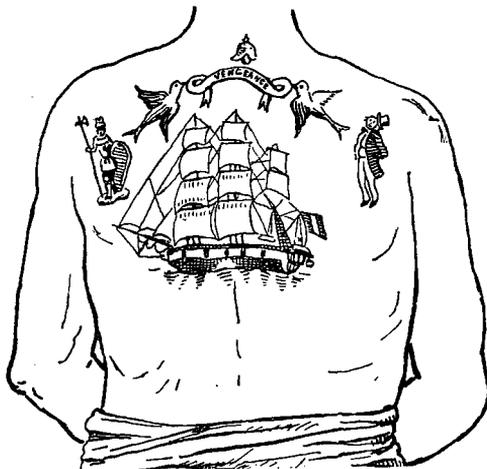
XXXV. — Dix-neuf ans, Italien, rural, ayant domicile, illettré, maçon; vol qualifié, trois ans; pas de condamnation antérieure.

Six tatouages : le premier, à dix-neuf ans, à la maison d'arrêt de Toulon, par un pêcheur; les autres, au même endroit, quelque temps après, par un individu sans profession; tous à *l'œil*; cause : imitation.

Aucune douleur; pas d'inflammation; pas de regrets.

XXXVI. — Dix-neuf ans, urbain, sans domicile, illettré, verrier; vol, un an un jour; quatre condamnations antérieures.

Dix-huit tatouages : le premier, à seize ans, à la prison Saint-Pierre de Marseille, par un tatoueur de Vichy, *gratis pro Deo*, et



Obs. XLV

pour *s'amuser* — les autres dans la vie libre et en prison par des individus de professions diverses, mais, tous, désintéressés.



Obs. XLV

Peu ou pas de douleur, sauf pour le tatouage qui occupe le milieu de la poitrine et que nous avons relevé ; inflammation légère ; grands regrets.

XXXVII. — Vingt-sept ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, journalier ; vol, dix-huit mois ; trois condamnations antérieures.

Deux tatouages, à vingt-deux ans, au bataillon d'Afrique, par un camarade, ancien garçon de café ; pas de salaire ; cause : imitation.

Aucune douleur ; inflammation légère ; vifs regrets.

XXXVIII. — Trente-six ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, employé de commerce ; coups et blessures ; dix-huit mois ; une condamnation antérieure.

Deux tatouages, à dix-huit ans, à Bastia (*un jour de noce*), par un soldat de ses amis.

Douleur légère ; pas d'inflammation ; regrets.

XXXIX. — Dix-neuf ans, urbain, sans domicile ; lire, écrire et calculer ; marin ; coups et blessures, dix-huit mois ; trois condamnations antérieures.

Huit tatouages : le premier, à quinze ans, à Lyon, sur le quai Perrache, par un libéré des travaux publics, pour un bock, « *après rigolade* » ; cause : imitation ; les autres à Marseille, à la prison Saint-Pierre, pour du tabac et par un ancien disciplinaire frappé d'expulsion.

Douleur légère ; pas d'accidents ; est enchanté d'être tatoué.

XL. — Trente ans, urbain, sans domicile, lire et écrire, employé ; vol et abus de confiance ; quatorze mois ; sept condamnations antérieures.

Trente-deux tatouages (encre de Chine, quelques-uns au charbon de bois) : le premier, aux travaux publics (insultes envers un supérieur), par un camarade et par imitation. C'est aussi aux travaux publics que fut exécuté le tatouage (finement dessiné) que cet homme porte sur le dos. Seize heures y furent consacrées par un ami qui n'exigea aucun salaire.

Les autres, dans diverses prisons ou dans la vie libre. Les tatoueurs attendent encore la rémunération de leurs *bonnes œuvres*.

Pas de douleur ; inflammation insignifiante ; pas de regrets.

XLI. — Vingt-sept ans, rural, ayant domicile, lire, boucher tentative de vol, cinq ans ; trois condamnations antérieures.

Quarante et un tatouages (les uns, à l'encre de Chine ; les autres, a noir de fumée) : le premier à vingt et un ans, au 99^e régiment d'infanterie, par un soldat ; pas de salaire ; cause : vanité.

Les autres, au bataillon d'Afrique, à l'arsenal de Toulon et en

prison, par des individus divers, et par lui-même. Pour témoigner sa gratitude, il tatouait.

Ni douleur ; ni inflammation ; ni regrets.

XLII. — Cinquante-trois ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, cordonnier ; attentat à la pudeur, dix ans ; sept condamnations antérieures.

Vingt-six tatouages (encre de Chine ; quelques-uns encre de Chine et vermillon, bustes de M^{re} Canzio, de Garibaldi) : le premier (le Christ), à vingt-quatre ans, aux travaux publics (participation à la Commune), par un *copain* ; pas de salaire ; cause : imitation ; les autres, un peu partout, surtout en prison.

Les artistes les plus habiles ne furent jamais récompensés que de son amitié.

Pas de douleur ; inflammation légère ; regrets.

XLIII. — Trente-trois ans, rural, ayant domicile, lire et écrire, boucher ; escroquerie, deux ans six jours ; neuf condamnations antérieures.

Neuf tatouages : à vingt-sept ans, aux travaux publics (désertion à l'étranger) ; tous, dans la même semaine, par un camarade (ancien marin) et par imitation.

Il n'y a pas eu salaire.

Pas de douleur ; pas d'inflammation ; grands regrets.

XLIV. — Quarante-cinq ans, Grec, urbain, sans domicile, lire et écrire, peintre ; vol, un an et un jour ; quatre condamnations antérieures.

Vingt-quatre tatouages (tous encre de Chine et vermillon) : le premier, à vingt-quatre ans, à Smyrne, par un de ses amis, peintre comme lui et par imitation ; les autres, dans diverses prisons militaires grecques. Il n'y a jamais eu salaire.

Ni douleur ; ni inflammation ; quelques regrets.

XLV. — Trente-neuf ans, urbain, ayant domicile, lire et écrire, chaudronnier ; coups et blessures, deux ans de prison ; treize condamnations antérieures.

Vingt-cinq tatouages (encre de Chine ; un seul (buste de François I^{er}) encre de Chine et vermillon) : le premier, à vingt-deux ans, au 6^e régiment d'artillerie, par un militaire, par imitation et pour le prix de 2 francs. Sauf deux bustes de femme, l'un sur le bras droit, l'autre sur le bras gauche, qui furent tatoués à la maison d'arrêt de

Montpellier, tous les autres tatouages ont été exécutés aux compagnies de discipline, par des camarades ou par lui-même. Quoique privé de la main droite, il tatoue admirablement de la gauche. Il a toujours payé en tatouages.

Pas de douleur ; inflammation insignifiante ; vifs regrets.

Avant qu'ils ne fussent photographiés, cet homme n'avait jamais vu les tatouages qu'il porte dessinés sur le dos.

